

4

LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.1.	Le second degré : évolution	92
4.2.	Le second degré par département et académie	94
4.3.	L'origine sociale des élèves du second degré	96
4.4.	Le premier cycle par classe : sexe, âge, flux	98
4.5.	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6.	Le second cycle professionnel : classe, sexe	102
4.7.	Le second cycle professionnel : âge, sexe	104
4.8.	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9.	Le second cycle professionnel par spécialité	108
4.10.	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11.	Le second cycle général et technologique : sexe, âge, flux	112
4.12.	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13.	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14.	Les options de première générale et technologique	118
4.15.	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16.	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17.	Les sections linguistiques dans le second degré	124
4.18.	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19.	Les élèves de Segpa	128
4.20.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	130
4.21.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	132
4.22.	Les élèves des dispositifs relais en collèges	134
4.23.	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24.	Le devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	138
4.25.	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	140

À LA RENTRÉE 2014, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 497 100 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Les évolutions d'effectifs (+0,4 %) vont, comme l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+0,5 %) et dans le secteur privé (+0,1 %).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 % de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses (2). À la rentrée 2014, les effectifs du premier cycle augmentent de 0,2 % soit 6 000 élèves de plus, poursuivant une tendance à la hausse constante depuis 2010, liée à la démographie : la génération 2003 qui entre en sixième est plus nombreuse que celle de 1999 qui entre dans le second cycle.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000. À la rentrée 2014, le second cycle professionnel accueille 7 300 élèves de moins qu'à la rentrée 2013 (-1,1 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2014, le second cycle général et technologique accueille 28 300 élèves de plus qu'en 2013 (+1,9 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0 % en 2000 à 78,9 % en 2014 (1).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

PREMIER CYCLE - Outre les classes de la sixième à la troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Il comprend également les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

SECOND CYCLE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.19.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés ici.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Premier cycle	3 253,5	3 388,0	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6	3 243,6
Public	2 596,6	2 710,9	2 621,8	2 479,8	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1	2 543,8	2 546,6
Privé	656,9	677,1	669,0	659,2	672,3	684,5	684,6	690,5	693,8	696,9
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,7	79,0	78,5	78,4	78,5	78,5	78,6	78,5
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 380,1	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8	3 208,1	3 211,6
Classes relais et autres dispositifs (1)	63,0	7,9	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	2,8	2,1	1,4
ULIS-UPI (1)	-	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	24,1	27,3	30,6
Second cycle professionnel	733,5	(2) 725,3	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3	663,0
Public	568,2	572,8	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	515,6	525,2	522,2
Privé	165,3	152,5	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	141,9	145,0	140,8
Part du Public (%)	77,5	79,0	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,4	78,4	78,8
Second cycle général et technologique	1 607,4	1 526,5	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1 498,9
Public	1 276,7	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4	1 152,4	1 178,9
Privé	330,8	319,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	316,8	318,1	320,0
Part du Public (%)	79,4	79,1	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,2	78,4	78,7
Total hors Segpa	5 594,5	5 639,8	5 497,8	5 375,9	5 257,7	5 290,0	5 319,8	5 326,4	5 378,5	5 405,5
Public	4 441,5	4 490,5	4 378,2	4 252,9	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1	4 221,4	4 247,7
Privé	1 153,0	1 149,4	1 119,6	1 123,0	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2	1 156,9	1 157,7
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,6	79,1	78,4	78,3	78,5	78,4	78,5	78,6
Enseignement adapté (Segpa)	(3) 114,6	118,9	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4	91,7
Public	112,2	115,7	112,9	105,5	91,4	90,2	91,5	91,1	89,9	87,2
Privé	2,5	3,2	3,7	4,0	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,5
Part du Public (%)	97,9	97,3	96,8	96,3	95,6	95,4	95,5	95,3	95,2	95,1
Ensemble	5 709,1	5 758,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 472,8	5 497,1
Public	4 553,7	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2	4 311,3	4 335,0
Privé	1 155,4	1 152,6	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7	1 161,5	1 162,2
Part du Public (%)	79,8	80,0	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,7	78,8	78,9

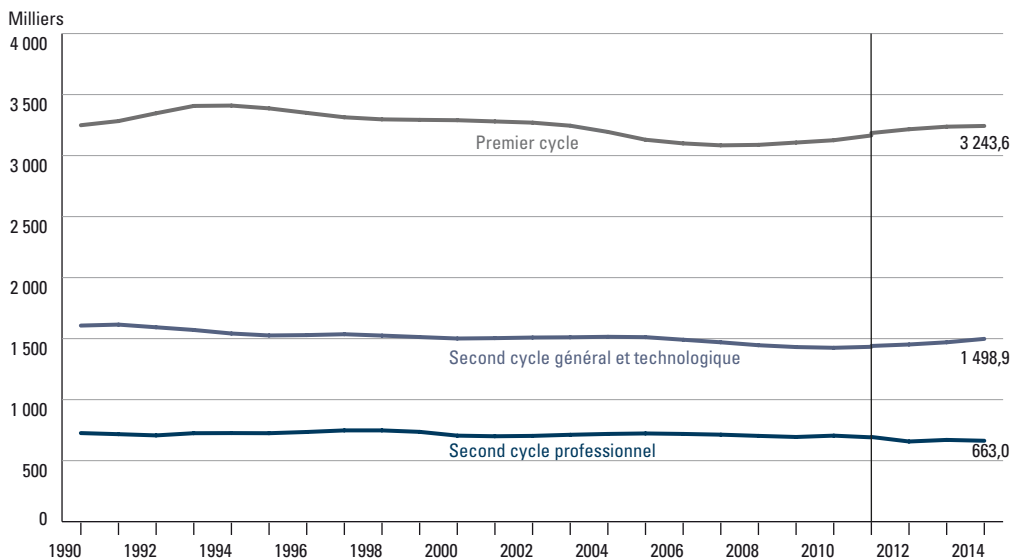
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

1. Voir « Définitions », « Premier cycle ».

2. À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel inclut les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

3. En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA, quelle que soit la formation dispensée.

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré, en milliers.



À LA RENTRÉE 2014, 5 497 100 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse (1).

Cette année, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans la majorité des académies de France métropolitaine. Huit académies (Nancy-Metz, Nice, Paris, Dijon, Caen, Reims, Limoges et la Corse) voient leurs effectifs diminuer, de moins de 1 % dans chacun des cas. À l'inverse, deux académies (Nantes et Lyon) constatent une hausse de plus de 1 %.

Dans les DOM, seuls les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer (respectivement de - 1,4 % et de - 2,2 %). Les effectifs de Mayotte (devenue un DOM en 2011) sont toujours en forte hausse (+ 1v800 élèves, soit + 5,2 %).

En 2014, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,2 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,6 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. À l'inverse, la très grande majorité des élèves (plus de neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou à Limoges.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2014

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 481	760	13 241	94,3	Meurthe-et-Moselle	47 489	10 058	57 547	82,5
Hautes-Alpes	10 192	911	11 103	91,8	Meuse	12 940	2 120	15 060	85,9
Bouches-du-Rhône	127 245	40 117	167 362	76,0	Moselle	69 728	13 137	82 865	84,1
Vaucluse	38 544	10 295	48 839	78,9	Vosges	26 461	4 468	30 929	85,6
Aix-Marseille	188 462	52 083	240 545	78,3	Nancy-Metz	156 618	29 783	186 401	84,0
Aisne	40 235	6 318	46 553	86,4	Loire-Atlantique	68 841	45 949	114 790	60,0
Oise	62 125	10 277	72 402	85,8	Maine-et-Loire	36 734	30 830	67 564	54,4
Somme	37 014	10 861	47 875	77,3	Mayenne	15 633	9 828	25 461	61,4
Amiens	139 374	27 456	166 830	83,5	Sarthe	36 626	10 648	47 274	77,5
Doubs	36 525	6 338	42 863	85,2	Vendée	24 873	27 707	52 580	47,3
Jura	17 633	3 840	21 473	82,1	Nantes	182 707	124 962	307 669	59,4
Haute-Saône	16 375	1 940	18 315	89,4	Alpes-Maritimes	70 325	14 468	84 793	82,9
Territoire-de-Belfort	9 732	2 266	11 998	81,1	Var	69 396	10 506	79 902	86,9
Besançon	80 265	14 384	94 649	84,8	Nice	139 721	24 974	164 695	84,8
Dordogne	24 757	3 452	28 209	87,8	Cher	19 888	2 409	22 297	89,2
Gironde	99 574	22 598	122 172	81,5	Eure-et-Loir	30 029	5 591	35 620	84,3
Landes	26 708	3 011	29 719	89,9	Indre	14 745	1 536	16 281	90,6
Lot-et-Garonne	20 881	3 578	24 459	85,4	Indre-et-Loire	38 799	8 823	47 622	81,5
Pyrénées-Atlantiques	36 815	16 071	52 886	69,6	Loir-et-Cher	20 855	4 212	25 067	83,2
Bordeaux	208 735	48 710	257 445	81,1	Loiret	48 856	8 223	57 079	85,6
Calvados	44 246	13 142	57 388	77,1	Orléans-Tours	173 172	30 794	203 966	84,9
Manche	30 259	8 985	39 244	77,1	Paris	105 031	59 541	164 572	63,8
Orne	17 397	4 938	22 335	77,9	Charente	21 661	3 930	25 591	84,6
Caen	91 902	27 065	118 967	77,2	Charente-Maritime	42 028	5 026	47 054	89,3
Allier	21 775	2 673	24 448	89,1	Deux-Sèvres	22 359	6 328	28 687	77,9
Cantal	7 984	1 537	9 521	83,9	Vienne	27 530	5 870	33 400	82,4
Haute-Loire	10 853	7 256	18 109	59,9	Poitiers	113 578	21 154	134 732	84,3
Puy-de-Dôme	38 468	9 026	47 494	81,0	Ardennes	19 892	2 654	22 546	88,2
Clermont-Ferrand	79 080	20 492	99 572	79,4	Aube	20 121	4 259	24 380	82,5
Corse-du-Sud	9 413	675	10 088	93,3	Marne	36 195	10 270	46 465	77,9
Haute-Corse	10 424	727	11 151	93,5	Haute-Marne	12 087	1 787	13 874	87,1
Corse	19 837	1 402	21 239	93,4	Reims	88 295	18 970	107 265	82,3
Seine-et-Marne	114 683	16 144	130 827	87,7	Côtes-d'Armor	31 583	15 709	47 292	66,8
Seine-Saint-Denis	116 320	17 682	134 002	86,8	Finistère	41 442	31 456	72 898	56,8
Val-de-Marne	89 893	17 197	107 090	83,9	Ille-et-Vilaine	54 372	35 461	89 833	60,5
Créteil	320 896	51 023	371 919	86,3	Morbihan	30 087	30 017	60 104	50,1
Côte-d'Or	33 575	7 651	41 226	81,4	Rennes	157 484	112 643	270 127	58,3
Nièvre	13 359	1 939	15 298	87,3	Eure	45 338	5 643	50 981	88,9
Saône-et-Loire	36 958	5 312	42 270	87,4	Seine-Maritime	88 904	19 545	108 449	82,0
Yonne	23 554	2 832	26 386	89,3	Rouen	134 242	25 188	159 430	84,2
Dijon	107 446	17 734	125 180	85,8	Bas-Rhin	76 338	11 975	88 313	86,4
Ardèche	17 614	9 539	27 153	64,9	Haut-Rhin	50 462	10 897	61 359	82,2
Drôme	32 124	9 746	41 870	76,7	Strasbourg	126 800	22 872	149 672	84,7
Isère	87 279	19 567	106 846	81,7	Ariège	10 388	1 258	11 646	89,2
Savoie	30 005	5 405	35 410	84,7	Aveyron	12 811	6 788	19 599	65,4
Haute-Savoie	47 357	17 314	64 671	73,2	Haute-Garonne	85 868	15 807	101 675	84,5
Grenoble	214 379	61 571	275 950	77,7	Gers	11 949	2 296	14 245	83,9
Nord	158 839	76 718	235 557	67,4	Lot	10 486	1 464	11 950	87,7
Pas-de-Calais	109 256	21 866	131 122	83,3	Hautes-Pyrénées	14 765	3 121	17 886	82,6
Lille	268 095	98 584	366 679	73,1	Tarn	23 873	6 135	30 008	79,6
Corrèze	14 584	3 040	17 624	82,8	Tarn-et-Garonne	16 678	3 636	20 314	82,1
Creuse	7 352		7 352	100,0	Toulouse	186 818	40 505	227 323	82,2
Haute-Vienne	23 784	2 600	26 384	90,1	Yvelines	107 320	25 969	133 289	80,5
Limoges	45 720	5 640	51 360	89,0	Essonne	100 432	15 690	116 122	86,5
Ain	42 052	8 646	50 698	82,9	Hauts-de-Seine	94 040	30 888	124 928	75,3
Loire	44 320	17 473	61 793	71,7	Val d'Oise	97 281	17 387	114 668	84,8
Rhône	101 429	50 190	151 619	66,9	Savoie	399 073	89 934	489 007	81,6
Lyon	187 801	76 309	264 110	71,1	France métropolitaine	4 095 623	1 143 179	5 238 802	78,2
Aude	24 282	3 145	27 427	88,5	Guadeloupe	43 709	5 088	48 797	89,6
Gard	47 127	13 102	60 229	78,2	Guyane	31 088	2 515	33 603	92,5
Hérault	74 184	14 030	88 214	84,1	Martinique	33 996	3 769	37 765	90,0
Lozère	3 808	2 755	6 563	58,0	Mayotte	36 669	161	36 830	99,6
Pyrénées-Orientales	30 691	6 374	37 065	82,8	La Réunion	93 866	7 472	101 338	92,6
Montpellier	180 092	39 406	219 498	82,0	DOM	239 328	19 005	258 333	92,6
					France métro + DOM	4 334 951	1 162 184	5 497 135	78,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2014, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou d'inactifs (35,9 %). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,8 %) et à sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,1 %) (1).

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (35,9 % et 17,7 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (8,1 %).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (37,2 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,6 % dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (19,2 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,6 % dans les établissements publics).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2014, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,9	10,8	18,3	12,8	3,3
ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,4	7,2	7,3	7,7	1,2
Segpa	1,1	5,8	1,9	5,3	0,2
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,9	10,6	17,7	12,5	3,2
Seconde générale et technologique	1,7	11,3	24,8	14,3	4,5
Première et terminale générales	2,0	11,0	30,2	14,5	5,7
Première et terminale technologiques	1,7	11,5	15,4	14,7	2,3
Total second cycle général et technologique	1,8	11,2	25,6	14,4	4,7
CAP	1,0	7,0	3,8	7,8	0,6
Bac pro, BMA	1,3	9,6	7,1	11,2	1,0
Autres niveaux IV et V	1,6	7,9	7,9	11,1	1,3
Total second cycle professionnel	1,3	9,1	6,6	10,6	0,9
Ensemble	1,8	10,6	18,6	12,8	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,1	26,3	1,2	8,4	100,0	3 211 614
ULIS, DIMA, dispositifs relais	15,8	35,5	2,1	21,7	100,0	31 942
Segpa	13,6	43,4	1,9	26,7	100,0	91 691
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,0	26,8	1,2	9,0	100,0	3 335 247
Seconde générale et technologique	16,5	19,7	1,8	5,3	100,0	540 920
Première et terminale générales	15,0	15,5	2,2	4,0	100,0	694 453
Première et terminale technologiques	18,8	25,9	2,7	7,0	100,0	263 524
Total second cycle général et technologique	16,2	18,8	2,2	5,0	100,0	1 498 897
CAP	16,8	38,3	2,8	22,0	100,0	119 238
Bac pro, BMA	19,2	35,6	2,9	12,2	100,0	534 974
Autres niveaux IV et V	20,5	28,5	3,7	17,4	100,0	8 779
Total second cycle professionnel	18,8	36,0	2,9	13,9	100,0	662 991
Ensemble	17,0	25,7	1,7	8,5	100,0	5 497 135

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Non compris les professeurs.

2. Non compris les instituteurs.

3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2014, en %.

	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	20,0	12,6	27,3	40,1	100,0	36,9	14,5	29,7	18,9	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	7,6	7,5	22,7	62,3	100,0	23,3	11,4	29,8	35,4	100,0
Segpa	2,2	5,2	19,8	72,8	100,0	7,6	9,4	30,0	53,1	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	19,3	12,4	27,0	41,3	100,0	36,7	14,4	29,7	19,2	100,0
Seconde générale et technologique	28,2	14,9	27,3	29,8	100,0	47,2	14,5	26,0	12,4	100,0
Première et terminale générales	35,1	15,6	25,7	23,8	100,0	52,1	14,0	23,9	9,9	100,0
Première et terminale technologiques	17,6	14,9	29,6	38,0	100,0	30,8	17,2	31,6	20,4	100,0
Total second cycle GT	29,4	15,3	27,0	28,5	100,0	47,2	14,7	25,8	12,3	100,0
CAP	4,0	7,1	22,5	66,4	100,0	10,5	12,5	32,1	44,9	100,0
Bac pro, BMA	7,5	10,6	27,6	54,2	100,0	16,4	15,1	34,2	34,2	100,0
Autres niveaux IV et V	10,1	11,2	28,7	50,0	100,0	11,4	13,0	30,2	45,4	100,0
Total second cycle professionnel	7,0	10,0	26,8	56,3	100,0	15,5	14,7	33,8	36,0	100,0
Ensemble	20,6	12,9	27,0	39,6	100,0	37,2	14,5	29,1	19,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

Lecture : 40,1 % des élèves du premier cycle général (6^e à 3^e) scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

A LA RENTRÉE 2014, 84,6 % des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,9 % sont en avance, 12 % en retard d'un an et 0,6 % en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 77,3 % dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

La diminution régulière des taux de redoublement observée depuis le début des années 2000 à chacun des niveaux connaît une pause à la rentrée 2014. Les taux sont stables cette année : 2,2 % en sixième, 1,3 % en cinquième, 1,8 % en quatrième et 3,4 % en troisième (2). Cependant, depuis 1997, la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements dans ce cycle, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2013, 63,1 % se sont orientés, à la rentrée 2014, en second cycle général et technologique et 24,1 % en second cycle professionnel. Les orientations vers la voie générale et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 3,4 % des élèves ont redoublé et 9,3 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire ; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 2003.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe à la rentrée 2014

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2013 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	15 069	7 292	7 877	3 661	22 946	2,9	3,0
	<i>11 ans</i>	<i>528 519</i>	<i>266 148</i>	<i>149 487</i>	<i>73 392</i>	<i>678 006</i>	<i>84,6</i>	<i>83,5</i>
	12 ans	80 140	34 193	15 838	6 010	95 978	12,0	12,8
	13 ans ou plus	3 553	1 431	945	348	4 498	0,6	0,7
	Total	627 281	309 064	174 147	83 411	801 428	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	15 751	7 685	8 104	3 855	23 855	3,0	3,0
	<i>12 ans</i>	<i>514 582</i>	<i>260 435</i>	<i>143 827</i>	<i>71 809</i>	<i>658 409</i>	<i>82,8</i>	<i>81,6</i>
	13 ans	89 438	38 494	18 352	7 198	107 790	13,6	14,5
	14 ans ou plus	4 106	1 741	1 254	474	5 360	0,7	0,8
	Total	623 877	308 355	171 537	83 336	795 414	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	16 404	7 949	8 397	3 981	24 801	3,1	3,2
	<i>13 ans</i>	<i>505 798</i>	<i>257 967</i>	<i>141 921</i>	<i>71 319</i>	<i>647 719</i>	<i>80,6</i>	<i>78,8</i>
	14 ans	101 339	43 938	22 110	8 726	123 449	15,4	16,0
	15 ans ou plus	6 253	2 649	1 394	572	7 647	1,0	1,1
	Total	629 794	312 503	173 822	84 598	803 616	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	17 267	8 499	8 715	4 070	25 982	3,2	3,4
	<i>14 ans</i>	<i>491 169</i>	<i>251 545</i>	<i>135 534</i>	<i>69 111</i>	<i>626 703</i>	<i>77,3</i>	<i>74,9</i>
	15 ans	118 824	52 094	26 984	11 150	145 808	18,0	19,8
	16 ans ou plus	10 355	4 663	2 308	942	12 663	1,6	1,9
	Total	637 615	316 801	173 541	85 273	811 156	100,0	100,0
ULIS (1)	12 ans ou moins	6 256	2 346	732	270	6 988	22,8	23,8
	13 ans	6 612	2 486	695	257	7 307	23,9	24,4
	14 ans	6 059	2 295	649	242	6 708	21,9	21,5
	15 ans ou plus	8 113	3 198	1 474	633	9 587	31,3	30,3
	Total	27 040	10 325	3 550	1 402	30 590	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	9	1	32	7	41	3,0	2,7
	15 ans	834	199	221	71	1 055	78,0	79,2
	16 ans ou plus	183	64	73	25	256	18,9	18,1
	Total	1 026	264	326	103	1 352	100,0	100,0
	Total premier cycle	2 546 633	1 257 312	696 923	338 123	3 243 556		

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MENESR

	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	5,4	4,4	3,8	3,2	3,2	3,0	2,2	2,2
Cinquième	5,0	3,6	2,6	2,5	2,2	1,8	1,8	1,7	1,2	1,3
Quatrième	8,8	6,3	4,3	4,0	3,5	2,9	2,9	2,6	1,8	1,8
Troisième	6,6	6,1	5,3	4,9	4,8	4,2	4,2	3,9	3,5	3,4
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	93,7	94,4	95,0	95,5	95,6	95,8	96,7	96,7
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,0	95,3	95,8	96,2	96,2	96,6	97,3	97,1
Quatrième - troisième	88,1	91,4	92,7	93,3	93,8	94,4	94,4	95,1	96,1	96,1
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	57,4	58,9	59,2	59,5	59,3	60,3	62,2	63,1
Troisième - second cycle pro	26,3	26,8	25,0	24,5	24,7	24,5	24,4	24,4	24,2	24,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 24,1 % des élèves scolarisés en troisième en 2013 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel à la rentrée 2014.

DÉFINITIONS

DEPUIS LA RENTRÉE 1995 jusqu'à la rentrée 2012, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (- 72 000 élèves à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte). Malgré un rebond momentané à la rentrée 2013, la tendance repart à la baisse en 2014 et le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré diminue de 7 300 (- 1,1 %) (1). Les entrées dans la voie professionnelle (niveau première année de CAP, seconde professionnelle, etc.) enregistrent une nouvelle baisse.

À la rentrée 2014, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (- 1 000 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 4,8 % à champ constant entre 2010 et 2014), fait suite à une période de hausse de plus de 15 ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 500 000 en 2014 (+ 341 700 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint 20 ans auparavant (44,3 % en 2014, 44,7 % en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, le second cycle professionnel a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

1 Évolution des effectifs du second cycle professionnel

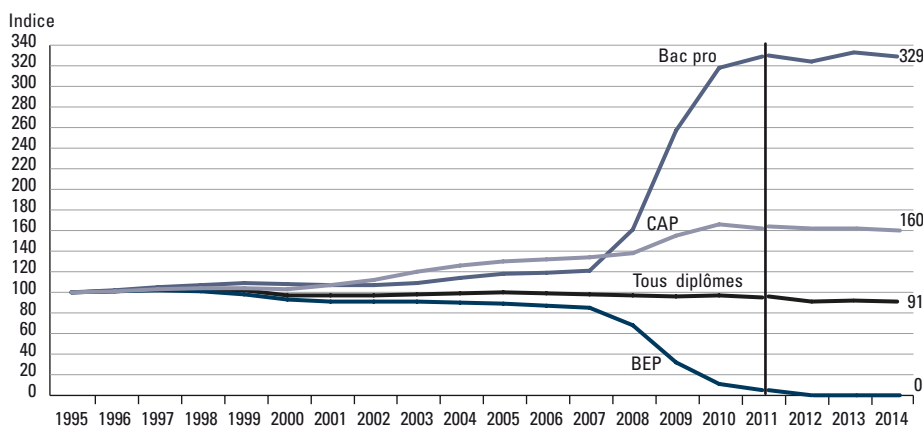
	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729	5 555	5 324
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 799	63 149	61 990	62 779	62 474	61 826	61 269
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	45 204	53 639	52 450	53 131	52 614	53 101	52 645
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	109 003	116 788	114 440	115 910	115 088	114 927	113 914
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	273	189	-	-	-	-	-
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	29 672	27 131	-	-	-	-	-
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	122 472	27 958	26 243	26 339	-	-	-
Total BEP	480 767	445 256	427 781	152 144	55 089	26 243	26 339	-	-	-
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	162 718	167 354	189 300	190 026	188 285	186 093	185 725
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	161 281	207 971	161 405	162 019	186 810	181 463	181 211
dont venant de terminale BEP	78 099	85 184	86 578	88 100	58 995	4 982	5 008	7 626	ns	ns
dont venant de seconde professionnelle	ns	ns	1 529	53 588	127 481	133 156	133 714	155 246	156 589	154 635
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	92 698	141 949	183 395	184 063	151 573	173 671	168 038
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	416 697	517 274	534 100	536 108	526 668	541 227	534 974
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 757	6 680	6 533	6 546	6 592	5 199	5 335
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	2 819	3 183	3 418	3 418	3 463	3 363	3 444
Total 2nd cycle professionnel	725 301	705 361	723 953	694 282	705 536	691 074	694 661	657 540	670 271	662 991

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

1. Y compris BEP 1 an.

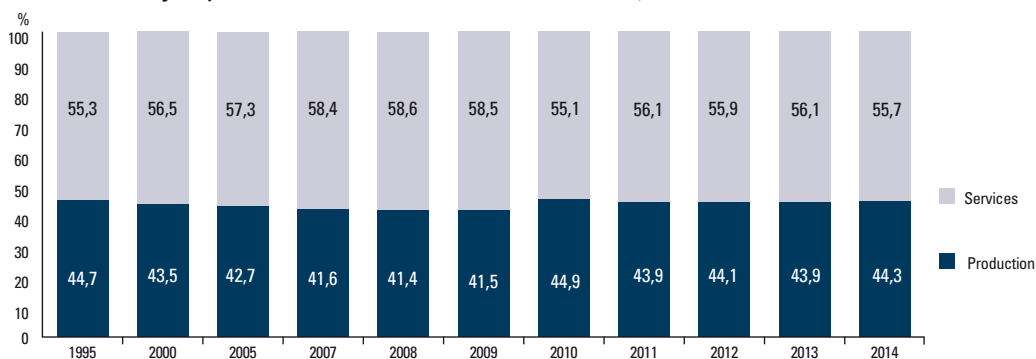
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, 663 000 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage), ce qui représente une baisse des effectifs de 1,1 % sur un an. Les formations au CAP rassemblent 18,0 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les formations au BEP ont, quant à elles, totalement disparu. Leur fermeture progressive, initiée en 2008 et achevée en 2012, s'est faite au profit du baccalauréat professionnel en trois ans : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi à cette rentrée 80,7 % des élèves de ce cycle (1).

À la rentrée 2014, 78,8 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 78,7 % pour les préparations au CAP et 78,9 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 372 400 garçons (56,2 %) pour 290 600 filles (1). Ils sont surreprésentés à la fois dans les préparations au CAP (57,4 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (56,3 %). Les diplômes du second cycle professionnel se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.23 et chapitre 5).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Entre les rentrées 2008 et 2012, le second cycle professionnel a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

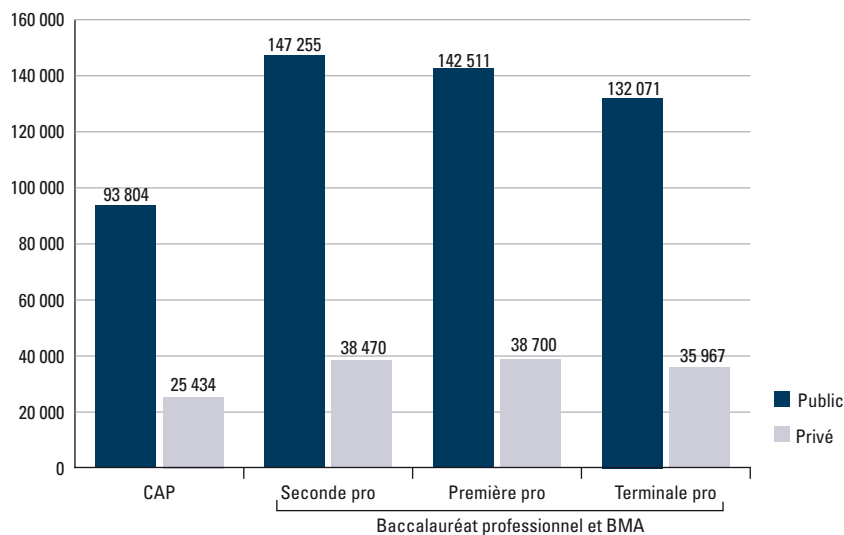
MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 1 an	1 047	710	1 757	442	3 125	3 567	5 324	72,0
CAP 1 ^{re} année	31 139	18 705	49 844	5 246	6 179	11 425	61 269	40,6
CAP 2 ^e année	25 918	16 285	42 203	4 640	5 802	10 442	52 645	42,0
Total CAP 2 ans	57 057	34 990	92 047	9 886	11 981	21 867	113 914	41,2
Seconde professionnelle	88 115	59 140	147 255	18 418	20 052	38 470	185 725	42,6
Première professionnelle	83 412	59 099	142 511	18 324	20 376	38 700	181 211	43,9
Terminale professionnelle	76 349	55 722	132 071	16 620	19 347	35 967	168 038	44,7
Total bac professionnel/BMA	247 876	173 961	421 837	53 362	59 775	113 137	534 974	43,7
Mentions complémentaires (MC)	1 942	2 017	3 959	362	1 014	1 376	5 335	56,8
Autres formations de niveau IV et V	286	2 279	2 565	146	733	879	3 444	87,5
Ensemble	308 208	213 957	522 165	64 198	76 628	140 826	662 991	43,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2014



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

ALORS QUE LA MAJORITÉ des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves du second cycle professionnel sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 58,1 % des élèves sont en retard d'un an. En seconde professionnelle, 51 % des élèves ont un ou deux ans de retard (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée de 25,5 % en 2005 à 45,3 % en 2014 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (2). Ainsi, plus d'un élève sur deux entre désormais en seconde professionnelle « à l'heure ». Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans le premier cycle du secondaire, favorisant ainsi la fluidité des parcours.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (42,6 %) et en baccalauréat professionnel (43,7 %). Aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 1999.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

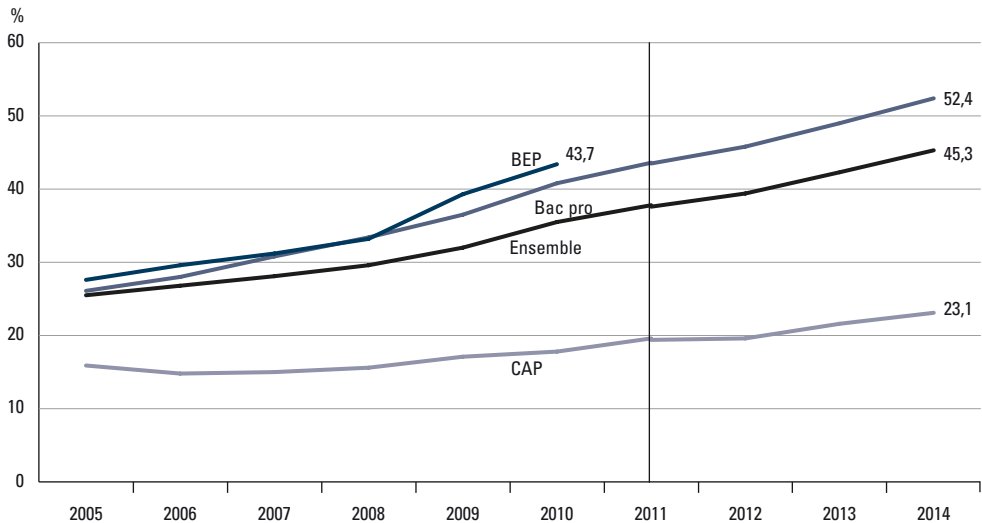
MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2014

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	152	109	261	80	284	364	625	11,7
	18 ans	354	199	553	108	687	795	1 348	25,3
	19 ans et plus	541	402	943	254	2 154	2 408	3 351	62,9
	Total	1 047	710	1 757	442	3 125	3 567	5 324	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	6 116	3 740	9 856	1 354	1 730	3 084	12 940	21,1
	16 ans	18 880	11 485	30 365	2 469	2 738	5 207	35 572	58,1
	17 ans et plus	6 143	3 480	9 623	1 423	1 711	3 134	12 757	20,8
	Total	31 139	18 705	49 844	5 246	6 179	11 425	61 269	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	4 602	3 138	7 740	1 094	1 604	2 698	10 438	19,8
	17 ans	14 648	9 346	23 994	2 092	2 546	4 638	28 632	54,4
	18 ans et plus	6 668	3 801	10 469	1 454	1 652	3 106	13 575	25,8
	Total	25 918	16 285	42 203	4 640	5 802	10 442	52 645	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	44 496	30 290	74 786	7 556	8 636	16 192	90 978	49,0
	16 ans	35 490	23 466	58 956	7 678	7 876	15 554	74 510	40,1
	17 ans et plus	8 129	5 384	13 513	3 184	3 540	6 724	20 237	10,9
	Total	88 115	59 140	147 255	18 418	20 052	38 470	185 725	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	36 425	26 740	63 165	6 311	7 427	13 738	76 903	42,4
	17 ans	33 760	23 511	57 271	7 751	8 170	15 921	73 192	40,4
	18 ans et plus	13 227	8 848	22 075	4 262	4 779	9 041	31 116	17,2
	Total	83 412	59 099	142 511	18 324	20 376	38 700	181 211	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	30 484	23 300	53 784	5 426	6 598	12 024	65 808	39,2
	18 ans	31 713	22 886	54 599	7 047	7 919	14 966	69 565	41,4
	19 ans et plus	14 152	9 536	23 688	4 147	4 830	8 977	32 665	19,4
	Total	76 349	55 722	132 071	16 620	19 347	35 967	168 038	100,0
Mentions complémentaires (MC)	Total	1 942	2 017	3 959	362	1 014	1 376	5 335	-
Autres formations de niveaux IV et V	Total	286	2 279	2 565	146	733	879	3 444	-
Total		308 208	213 957	522 165	64 198	76 628	140 826	662 991	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

DÉFINITIONS

DEPUIS 2008 et la rénovation de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2014, un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 20 % en seconde professionnelle et 4 % en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont baissé légèrement : de 25,8 % en 2010 à 24 % en 2014. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période passant de 58,4 % en 2010 à 62,6 % en 2014.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 55,2 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 86,5 % des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (26,1 %).

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2014, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MENESR incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. La baisse des taux de sortie en cours de formation, qui avait été observée entre 2011 et 2013, semble marquer une pause. En effet, les taux de sorties observés à la rentrée 2014 sont proches de ceux constatés l'année précédente.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de 2nd cycle professionnel, en %.

Passages	2005	2008	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans								
3 ^e - 1 ^{er} CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0
3 ^e Segpa - 1 ^{er} CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6
Vers 2^{de} BEP								
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	15,4	3,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	1,6	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)								
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

Lecture : 4 % des élèves inscrits en 3^e en 2013 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2014.

2 Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2014 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	55,2	86,5
3 ^e Segpa	26,1	0,3
2 ^{de} GT	1,5	4,8
Redoublants	4,2	0,6
Autres 2 nd cycle pro	4,8	4,2
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,2	2,4
Autres	5,9	1,7
Total	100,0	100,0
Effectifs	61 269	185 725

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 55,2 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2014 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MENESR (1), en %.

		2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,7	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8
	Passage en 2 ^e année	72,6	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2
	Autres orientations	2,7	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2
	Sorties du MENESR	21,0	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	5,0	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2
	Passage en bac pro	20,6	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6
	Autres orientations	11,8	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7
	Sorties du MENESR	62,6	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	1,1	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1
	Passage en 2 ^e année	87,3	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5
	Autres orientations	3,9	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6
	Sorties du MENESR	7,7	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	3,4	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0
	Autres orientations et sorties du MENESR	96,6	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	5,5	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	79,9	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6
	Autres orientations	3,2	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6
	Sorties du MENESR	11,4	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement		2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro		84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0
	Autres orientations		0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8
	Sorties du MENESR		12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement			4,2	4,3	6,1	6,1	4,8
	Autres orientations et sorties du MENESR			95,8	95,7	93,9	93,9	95,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

À LA RENTRÉE 2014, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 119 200 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 53 % pour la production et de 47 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 55,4 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 69 % des effectifs CAP du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du domaine de spécialités « Matériaux souples » (c'est-à-dire les spécialités pluritechnologiques des matériaux souples, le textile, l'habillement, et les cuirs et peaux).

À la rentrée 2014, 535 000 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 57,7 % des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,3 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 11,8 % des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (32,6 %) que pour les bacs professionnels (27 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2014

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	2 189	0,4	11,7	4,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 084	0,9	16,8	2,9	977	0,2	4,5	7,0
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	90	0,1	0,0	23,3	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	389	0,3	3,6	38,8	93	0,0	0,0	65,6
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-	208	0,0	0,0	11,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	78	0,1	0,0	24,4	28	0,0	0,0	3,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	647	0,5	0,0	10,5	346	0,1	0,0	21,1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	221	0,2	14,5	59,7	2 745	0,5	8,7	35,5
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 153	11,9	16,6	45,4	19 381	3,6	19,2	33,7
222 Transformations chimiques et apparentées	16	0,0	0,0	25,0	-	-	-	-
223 Métallurgie	776	0,7	20,7	64,9	648	0,1	11,1	50,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	363	0,3	5,2	59,0	693	0,1	15,6	39,8
225 Plasturgie, matériaux composites	218	0,2	3,7	5,0	1 347	0,3	1,6	10,3
227 Énergie, génie climatique	2 008	1,7	10,8	0,8	10 559	2,0	11,8	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 490	1,2	33,6	2,4	8 619	1,6	13,8	28,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 221	1,0	20,6	0,8	3 731	0,7	9,5	4,1
232 Bâtiment : construction et couverture	3 236	2,7	3,6	1,5	4 357	0,8	2,3	2,3
233 Bâtiment : finitions	6 701	5,6	5,8	7,3	5 382	1,0	7,2	21,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 156	6,0	9,9	7,5	13 520	2,5	12,1	7,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	576	0,5	0,0	85,4	163	0,0	0,0	80,4
241 Textile	87	0,1	0,0	90,8	-	-	-	-
242 Habillement	2 730	2,3	8,6	90,3	10 364	1,9	10,5	93,0
243 Cuirs et peaux	313	0,3	0,0	66,5	704	0,1	0,0	85,8
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	22 189	4,1	12,6	2,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	446	0,4	2,2	20,0	8 721	1,6	9,9	3,2
252 Moteurs et mécanique auto	5 413	4,5	12,2	1,8	24 107	4,5	10,2	2,3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	101	0,1	30,7	5,9	1 599	0,3	17,2	4,8
254 Structures métalliques	7 150	6,0	8,3	2,1	12 786	2,4	6,3	2,6
255 Électricité, électronique	6 943	5,8	12,2	1,4	71 042	13,3	17,3	1,5
Total spécialités de la production	63 606	53,3	11,5	19,5	226 498	42,3	13,2	11,8
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	76 590	14,3	18,7	71,9
311 Transport, manutention, magasinage	3 179	2,7	20,5	9,4	14 294	2,7	15,4	13,5
312 Commerce, vente	18 228	15,3	20,2	59,7	109 379	20,4	26,0	56,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 180	1,0	23,7	47,0	3 085	0,6	15,1	32,4
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	89	0,1	25,8	32,6	5 703	1,1	51,3	54,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	67 748	12,7	35,9	92,3
331 Santé	100	0,1	0,0	48,0	2 827	0,5	35,1	56,8
332 Travail social	4 638	3,9	44,9	97,0	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 085	10,1	17,7	78,4	12 066	2,3	15,3	51,4
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	136	0,1	100,0	8,8	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	11 690	9,8	66,1	94,6	10 669	2,0	62,4	99,7
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	66	0,1	56,1	42,4	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 357	1,1	1,8	66,7	2 641	0,5	4,2	68,0
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 884	2,4	46,1	21,7	3 474	0,6	28,0	25,8
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 496	1,2	2,7	67,4	2 663	0,5	4,8	69,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 873	2,4	44,9	23,0	3 008	0,6	26,1	26,4
Total spécialités des services	55 632	46,7	32,6	69,0	308 476	57,7	27,0	67,1
Ensemble des spécialités	119 238	100,0	21,3	42,6	534 974	100,0	21,1	43,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 46,7 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 32,6 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 69 % des élèves en CAP des services sont des filles.

DÉFINITIONS

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, le second cycle général et technologique compte 1 499 000 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale ; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2014, la série littéraire reste autour de 12 %, la part de la série S, en augmentation, dépasse le tiers (37,6 %), celle de la série ES dépasse le cinquième (23,0 %). Par ailleurs, 7,9 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,9 % dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (53,8 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (78,9 % en terminale L) et tertiaires (52,7 % en terminale STMG, 90,2 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,5 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46,4 % pour la série S, 7,1 % pour la série STI2D et 57,5 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (82 700) qu'en terminale L (43 000) (1).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :

- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.

- des séries technologiques :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n° 42.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

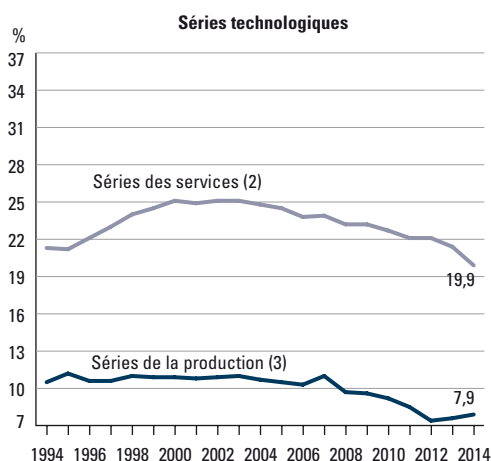
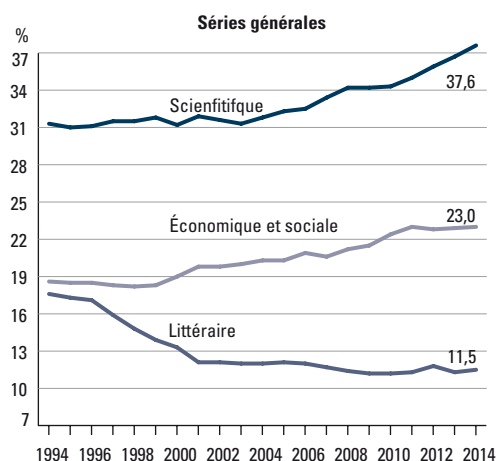
1 Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2014

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Secondes								
GT de détermination	196 957	227 612	424 569	54 025	59 332	113 357	537 926	53,3
Techno TMD et hôtellerie, BT	1 134	1 415	2 549	202	243	445	2 994	55,4
Total secondes	198 091	229 027	427 118	54 227	59 575	113 802	540 920	53,4
Premières								
S	76 473	68 175	144 648	24 704	20 216	44 920	189 568	46,6
ES	32 196	50 161	82 357	11 154	15 733	26 887	109 244	60,3
L	9 053	35 358	44 411	2 082	7 756	9 838	54 249	79,5
STI2D (1)	25 497	1 877	27 374	3 318	173	3 491	30 865	6,6
STL	2 949	4 111	7 060	626	647	1 273	8 333	57,1
STMG	24 905	28 909	53 814	5 317	4 908	10 225	64 039	52,8
ST2S	1 636	13 514	15 150	838	6 175	7 013	22 163	88,8
STD2A	549	1 623	2 172	266	685	951	3 123	73,9
TMD	109	164	273	5	8	13	286	50,1
Hôtellerie	1 093	1 078	2 171	181	207	388	2 559	50,1
D'adaptation	19	16	35	4	15	19	54	57,4
Brevet de technicien	82	175	257	15	35	50	307	68,4
Total premières	174 561	205 161	379 722	48 510	56 558	105 068	484 790	54,0
Terminales								
S	73 266	64 252	137 518	22 162	18 460	40 622	178 140	46,4
ES	32 262	50 047	82 309	11 115	15 348	26 463	108 772	60,1
L	9 417	34 935	44 352	2 080	8 048	10 128	54 480	78,9
STI2D	24 112	1 863	25 975	3 038	199	3 237	29 212	7,1
STL	2 832	3 994	6 826	581	633	1 214	8 040	57,5
STMG	25 635	29 687	55 322	5 722	5 260	10 982	66 304	52,7
ST2S	1 380	13 654	15 034	784	6 353	7 137	22 171	90,2
STD2A	417	1 643	2 060	208	649	857	2 917	78,6
TMD	123	139	262	8	7	15	277	50,7
Hôtellerie	1 078	1 081	2 159	195	194	389	2 548	70,0
Brevet de technicien	74	193	267	26	33	59	326	69,3
Total terminales	170 596	201 488	372 084	45 919	55 184	101 103	473 187	54,2
Ensemble	543 248	635 676	1 178 924	148 656	171 317	319 973	1 498 897	53,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Inclut 10 élèves en première STAV (Sciences et technologies de l'agriculture et du vivant).

2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé (1).
Lecture : en 2014, 11,5 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.
2. Séries STI/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, hôtellerie.
3. Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (79,4 %), à 16 ans en première (75,9 %) et à 17 ans en terminale (69,7 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000. La part des élèves en avance reste par contre relativement stable vers 5 % (1) et (2). Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) (3). Cette tendance perdure à la rentrée 2014.

Pour autant, c'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 7,4 % contre 4,1 % en première à la rentrée 2014. Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,3 % à se réorienter vers le second cycle professionnel et 3,2 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3).

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (1 an d'avance quel que soit le niveau ou 2 ans de retard en première ou terminale) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts sur les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence augmente surtout en classe terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 1999.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

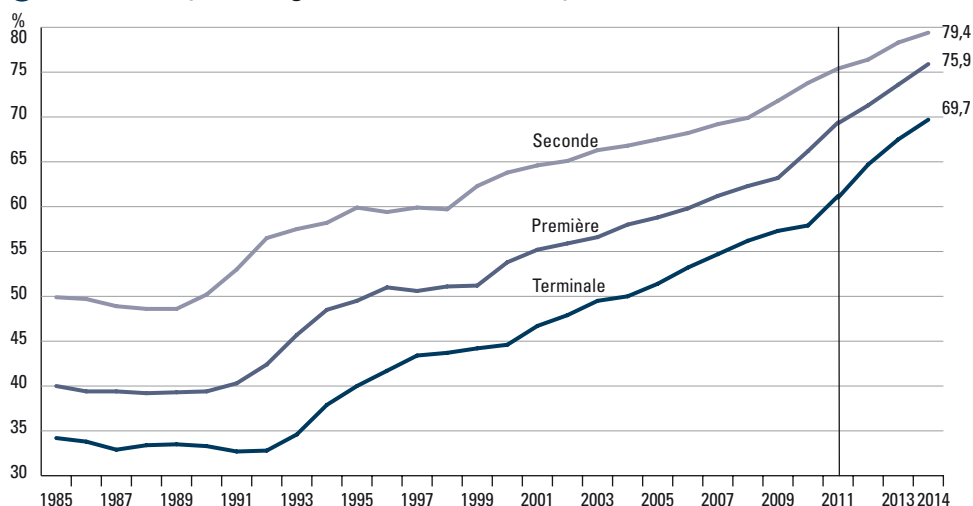
1 Le second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2014

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2013 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	17 883	8 813	7 684	3 685	25 567	4,7	4,7
<i>15 ans</i>	<i>340 728</i>	<i>186 394</i>	<i>88 621</i>	<i>47 691</i>	<i>429 349</i>	<i>79,4</i>	<i>78,3</i>
16 ans	61 113	30 208	15 856	7 443	76 969	14,2	15,1
17 ans ou plus	7 394	3 612	1 641	756	9 035	1,7	2,0
Total seconde	427 118	229 027	113 802	59 575	540 920	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 939	8 565	6 867	3 372	23 806	4,9	5,0
<i>16 ans</i>	<i>290 653</i>	<i>161 558</i>	<i>77 087</i>	<i>43 132</i>	<i>367 740</i>	<i>75,9</i>	<i>73,6</i>
17 ans	62 972	30 525	18 423	8 799	81 395	16,8	18,4
18 ans ou plus	9 158	4 513	2 691	1 255	11 849	2,4	2,9
Total première	379 722	205 161	105 068	56 558	484 790	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	15 971	8 310	6 546	3 384	22 517	4,8	4,7
<i>17 ans</i>	<i>260 553</i>	<i>146 316</i>	<i>69 479</i>	<i>39 554</i>	<i>330 032</i>	<i>69,7</i>	<i>67,5</i>
18 ans	77 058	37 758	20 632	10 105	97 690	20,6	21,8
19 ans ou plus	18 502	9 104	4 446	2 141	22 948	4,8	6,0
Total terminale	372 084	201 488	101 103	55 184	473 187	100,0	100,0
Ensemble	1 178 924	635 676	319 973	171 317	1 498 897		

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public + privé, MENESR.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MENESR, en %.

	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	11,4	10,7	9,3	9,3	8,8	7,8	7,4
Première	8,4	7,6	7,8	6,6	6,4	5,5	5,5	5,1	4,6	4,1
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,5	8,8	8,1	8,2	7,0	5,7	5,7
Passages										
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	3,8	3,8	3,6	3,6	3,6	3,5	3,3
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	81,2	82,3	83,8	83,7	84,1	85,4	86,0
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	89,7	90,2	91,1	91,1	92,1	92,8	93,5
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,6	3,3	3,3	3,3	3,5	3,2	3,2
Première	2,1	2,6	2,4	3,2	3,0	3,0	3,0	2,5	2,3	2,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2014, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 540 900 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (537 900 élèves, soit 99,4 %). Plus de la moitié sont des filles (53,4 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,0 % des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,1 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 19,0 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). Parmi eux, 5,0 % suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne 5,0 % des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,9 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 61,4 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (71,4 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (52,7 %) et le profil « lettres, langues et arts » (42,3 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les cinq options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2014

	2 ^{de} GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	424 569	2 199	264	86	427 118
Privé	113 357	409	8	28	113 802
Ensemble	537 926	2 608	272	114	540 920
Répartition	99,4	0,5	0,1	0,0	100,0
Part des filles (%)	53,3	54,6	62,9	56,1	53,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2014

	Enseignements d'exploration										
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno	EPS (5 h.)
Effectifs	452 612	102 172	81 845	46 503	173 635	53 348	49 035	15 785	24 200	32 513	3 663
%	84,1	19,0	15,2	8,6	32,3	9,9	9,1	2,9	4,5	6,0	0,7

	Enseignements d'exploration (2)			Enseignements facultatifs				Effectifs de 2 ^{de} GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3 h.)	Arts	Atelier artistique	Autres (3)	
Effectifs	28 420	7 120	49 466	16 700	35 551	790	363	537 926
%	5,3	1,3	9,2	3,1	6,6	0,1	0,1	(4)

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

- Y compris création et culture design (3 474 élèves).
- Ces trois enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.
- Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.
- La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2014

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	18 560	8 125	26 685	5,0	13 652	5,5	13 033	4,6	48,8
Profil lettres, langues, arts	140 347	35 627	175 974	32,9	55 249	22,2	120 725	42,3	68,6
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>119 585</i>	<i>30 326</i>	<i>149 911</i>	<i>28,0</i>	<i>46 308</i>	<i>18,6</i>	<i>103 603</i>	<i>36,3</i>	<i>69,1</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>17 910</i>	<i>3 922</i>	<i>21 832</i>	<i>4,1</i>	<i>7 822</i>	<i>3,1</i>	<i>14 010</i>	<i>4,9</i>	<i>64,2</i>
Littérature et société	62 759	18 956	81 715	15,3	24 304	9,7	57 411	20,1	70,3
LV3	29 533	5 460	34 993	6,5	11 041	4,4	23 952	8,4	68,4
Arts (1)	39 495	6 743	46 238	8,6	14 698	5,9	31 540	11,0	68,2
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 560	4 468	13 028	2,4	5 206	2,1	7 822	2,7	60,0
Profil scientifique ou technologique	260 734	67 789	328 523	61,4	177 944	71,4	150 579	52,7	45,8
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	<i>217 879</i>	<i>56 834</i>	<i>274 713</i>	<i>51,4</i>	<i>144 209</i>	<i>57,8</i>	<i>130 504</i>	<i>45,7</i>	<i>47,5</i>
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	<i>42 454</i>	<i>10 935</i>	<i>53 389</i>	<i>10,0</i>	<i>33 472</i>	<i>13,4</i>	<i>19 917</i>	<i>7,0</i>	<i>37,3</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno</i>	<i>16 501</i>	<i>3 821</i>	<i>20 322</i>	<i>3,8</i>	<i>13 613</i>	<i>5,5</i>	<i>6 709</i>	<i>2,4</i>	<i>33,0</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	130 784	42 814	173 598	32,5	85 964	34,5	87 634	30,7	50,5
Sciences de l'ingénieur	34 355	5 011	39 366	7,4	33 402	13,4	5 964	2,1	15,2
Sciences et laboratoire	38 764	7 767	46 531	8,7	22 098	8,9	24 433	8,6	52,5
Santé et social	14 837	4 785	19 622	3,7	3 049	1,2	16 573	5,8	84,5
Création et innovation technologiques	17 334	1 581	18 915	3,5	15 399	6,2	3 516	1,2	18,6
Biotechnologies	7 640	1 924	9 564	1,8	4 084	1,6	5 480	1,9	57,3
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	11 457	1 911	13 368	2,5	11 889	4,8	1 479	0,5	11,1
Santé et social + biotechnologies	2 741	1 586	4 327	0,8	528	0,2	3 799	1,3	87,8
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 610	190	1 800	0,3	749	0,3	1 051	0,4	58,4
Autres profils scientifiques/technologiques	1 212	220	1 432	0,3	782	0,3	650	0,2	45,4
Profil EPS de détermination	3 230	407	3 637	0,7	2 494	1,0	1 143	0,4	31,4
Total des profils connus	422 871	111 948	534 819	100,0	249 339	100,0	285 480	100,0	53,4
Profil inconnu	1 698	1 409	3 107		1 643		1 464		47,1
Ensemble	424 569	113 357	537 926		250 982		286 944		53,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris création et culture design.

Lecture : 5,0 % des élèves de 2^{de} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ».

Cette proportion s'élève à 5,5 % pour les garçons et à 4,6 % pour les filles. 48,8 % de ces élèves sont des filles.

DÉFINITIONS

PARMI LES 530 000 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2013, 517 600 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2014 (voir « Population concernée ») : 66,3 % ont intégré une première générale ; 22,9 % une première technologique ; 7,5 % redoublent ; 3,3 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 12 400 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignements d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant de se déterminer vers une des séries dans d'autres systèmes de formation ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent vers une première STMG (30,5 %) ou vers une première ES (28,7 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans plus d'un cas sur deux vers une première S.

Les élèves ayant choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde poursuivent, pour les deux tiers d'entre eux, en première générale. Les élèves ayant choisi « MPS », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans 41 % des cas vers une première ST2S.

Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique. À titre d'exemple, 61,8 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 69 s'orientent vers une première générale (31 en S, 23 en ES et 15 en L), 22 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (11). Sur 100 garçons, 62 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (41) tandis que 25 entrent en première technologique, dont 12 en première STMG et 11 en première STI2D (2).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves inscrits en seconde GT à la rentrée 2013, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2014 dans ce périmètre (établissements du MENESR de France métropolitaine et des DOM).

PROFILS D'ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :

- profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
- profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
- profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
- profil « EPS de détermination » : profil à part, quoique marginal (0,7 % des élèves).

SÉRIES DU BACCALAURÉAT

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- RERS 4.12 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2013	Situation à la rentrée 2014 (%)											Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno			
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	14,5	28,7	5,6	2,2	0,6	30,5	2,3	0,0	0,0	6,1	9,5	26 659
Profil lettres, langues, arts	20,9	26,7	23,3	1,3	0,4	12,9	1,7	1,6	0,1	3,3	8,0	161 963
Littérature et société	14,2	29,1	26,5	1,0	0,3	14,6	1,8	0,1	0,0	3,6	8,8	76 568
LV3	27,5	28,3	18,5	1,2	0,4	12,3	1,6	0,1	0,1	2,9	7,2	33 506
Arts (1)	19,5	22,2	23,7	2,0	0,5	12,4	1,6	6,2	0,1	3,8	8,0	41 270
Latin/grec (avec ou sans LV3)	53,3	21,0	14,6	1,1	0,2	3,9	0,8	0,0	0,0	0,9	4,3	10 619
Profil scientifique ou technologique	45,5	16,4	3,4	8,0	2,1	9,0	5,4	0,1	0,0	3,1	7,0	305 399
Méthodes et pratiques scientifiques	53,4	19,2	3,6	3,3	1,3	8,5	2,0	0,1	0,0	2,2	6,4	163 593
Sciences de l'ingénieur	46,3	11,7	1,8	19,2	0,8	8,6	0,7	0,1	0,0	3,7	7,3	35 128
Sciences et laboratoire	47,2	17,4	4,1	3,4	4,4	10,0	3,2	0,1	0,0	2,8	7,6	43 845
Santé et social	13,0	14,0	5,0	0,7	1,2	11,5	41,0	0,0	0,0	5,6	8,1	18 191
Création et innovation technologiques	20,0	12,2	2,9	30,8	0,9	14,1	1,3	0,2	0,0	7,3	10,3	16 516
Biotechnologies	36,5	15,7	4,4	3,0	10,5	9,8	9,1	0,0	0,1	3,4	7,6	8 853
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	37,0	4,2	1,0	40,7	0,7	4,1	0,4	0,1	0,0	5,0	6,8	12 527
Santé et social + biotechnologies	7,7	6,7	2,7	0,4	1,8	6,2	61,8	0,0	0,0	5,4	7,4	4 460
Sciences et laboratoire + biotechnologies	37,7	4,7	1,4	2,8	35,9	3,9	4,4	-	0,1	2,6	6,6	1 765
Autres profils scientifiques/technologiques	31,5	16,7	8,8	6,3	1,2	20,2	3,8	0,3	0,6	2,5	8,3	5 211
Profil EPS de détermination	40,5	22,9	4,0	5,9	1,3	12,4	2,3	0,1	0,0	3,0	7,6	3 316
Total profils connus (%)	35,8	20,4	10,0	5,5	1,5	11,4	4,0	0,6	0,0	3,3	7,5	100,0
Effectifs	178 032	101 674	49 765	27 205	7 264	56 906	19 700	2 841	176	16 606	37 168	497 337
Profils inconnus (%)	23,9	18,1	12,4	4,4	1,5	10,3	3,3	0,7	0,6	11,5	13,3	20 278
Ensemble (2)	182 875	105 349	52 285	28 100	7 573	59 003	20 364	2 980	290	18 941	39 855	517 615

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MENESR.**

1. Y compris création et culture design.

2. Population concernée : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2013, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2014.

Lecture : sur 100 élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 45,5 se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

2 Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignement d'exploration en seconde générale et technologique, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2013	Situation à la rentrée 2014 (%)											Ensemble
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno			
Garçons												
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	16,6	27,5	3,0	4,0	0,5	30,4	0,6	0,0	0,0	6,6	10,8	13 344
Profil lettres, langues, arts	26,4	25,5	14,1	3,6	0,4	14,0	0,5	1,3	0,1	4,0	10,2	49 354
Profil scientifique ou technologique	47,3	13,8	1,6	13,9	1,7	9,1	1,0	0,0	0,0	3,6	8,0	164 881
Profil EPS de détermination	40,7	21,4	2,4	8,0	1,1	13,1	1,6	0,1	0,0	3,5	8,1	2 330
Total profils connus (%)	40,9	17,2	4,3	11,1	1,3	11,5	0,9	0,3	0,0	3,8	8,6	100,0
Effectifs (1)	96 721	41 146	10 548	26 263	3 217	27 494	2 160	760	132	10 000	21 210	239 651
Filles												
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	12,4	30,0	8,3	0,3	0,7	30,6	3,9	0,1	0,0	5,6	8,1	13 315
Profil lettres, langues, arts	18,4	27,2	27,4	0,3	0,4	12,4	2,2	1,8	0,0	3,0	7,0	112 609
Profil scientifique ou technologique	43,5	19,5	5,6	1,0	2,6	8,9	10,4	0,1	0,0	2,6	5,9	140 518
Profil EPS de détermination	40,1	26,4	7,7	1,1	1,6	10,8	4,0	0,1	0,1	1,8	6,4	986
Total profils connus (%)	31,4	23,3	14,9	0,7	1,6	11,4	6,6	0,8	0,0	2,9	6,5	100,0
Effectifs (1)	86 154	64 203	41 737	1 837	4 356	31 509	18 204	2 220	158	8 941	18 645	277 964

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MENESR.**

1. Population concernée : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2013, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2014.

Lecture : sur 100 garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2013, 27,5 se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, 484 800 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM : 72,8 % en première générale (S, ES, L) et 27,2 % en première technologique (1).

La réforme du lycée de 2010 a maintenu un enseignement obligatoire au choix des élèves dans les séries générales S et L. Dans toutes les séries générales et technologiques, les enseignements facultatifs restent proposés (2).

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit « Sciences de la vie et de la Terre » comme enseignement obligatoire (89,1 %), loin devant « Sciences de l'ingénieur » (10,9 %).

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (53,0 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (22,8 %) ou sur les mathématiques (14,7 % contre 8,5 % en 2010).

Les élèves de première générale sont autorisés à suivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en série S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) (3).

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne moins d'un élève sur dix depuis que la deuxième langue vivante est obligatoire dans toutes les séries (réforme du lycée).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- ST1D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtel : première technologique, Hôtellerie.

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

ARTS 5 HEURES EN L - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

SI - Sciences de l'ingénieur.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2014

	Premières générales			Premières technologiques								Total
	S	ES	L	STI2D (1)	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	Adaptation, BT	
Public	144 648	82 357	44 411	27 374	7 060	53 814	15 150	2 172	273	2 171	292	379 722
Privé	44 920	26 887	9 838	3 491	1 273	10 225	7 013	951	13	388	69	105 068
Ensemble	189 568	109 244	54 249	30 865	8 333	64 039	22 163	3 123	286	2 559	361	484 790
Répartition (%)	39,1	22,5	11,2	6,4	1,7	13,2	4,6	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,6	60,3	79,5	6,6	57,1	52,8	88,8	73,9	60,1	50,2	66,8	54,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Y compris 10 élèves de première STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

2 Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2014 par les élèves de première selon la série

1 ^{res}	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs							Ens. facultatifs		Effectifs de première		
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Arts 5h en L	Maths	Sc. Vie & Terre	SI	Arts		EPS (1)	
Générales												
S	15 305	3 421	11 684					168 960	20 608	13 565	8 781	189 568
ES	4 115	904	9 437							9 142	4 662	109 244
L	3 401	1 046	7 420	28 733	12 345	7 978				10 204	840	54 249
Technologiques												
STI2D										913	1 416	30 865
STL										261	322	8 333
STMG										2 746	2 383	64 039
ST2S										720	555	22 163
STD2A										378	18	3 123

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Option facultative ou enseignement de complément.

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2014

Série	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	34 274	15 760	50 034	26,4	2 714	189 568
ES	19 073	7 963	27 036	24,7	1 269	109 244
L	13 650	3 712	17 362	32,0	1 065	54 249
Séries générales	66 997	27 435	94 432		5 048	353 061
%	24,7	33,6		26,7	1,4	
STI2D	2 007	262	2 269	7,4	47	30 865
STL	482	103	585	7,0	7	8 333
STMG	4 535	724	5 259	8,2	78	64 039
ST2S	931	368	1 299	5,9	14	22 163
STD2A	180	175	355	11,4	41	3 123
Séries technologiques (1)	8 135	1 632	9 767		187	128 523
%	7,7	7,1		7,6	0,1	
Ensemble	75 132	29 067	104 199		5 235	481 584
%	19,9	27,8		21,6	1,1	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT.

Lecture : 26,7 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,7 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, 473 200 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,1 % en terminale générale (1). Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en plus du tronc commun imposé, des options au choix : dans les séries générales, les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité ; par ailleurs, des enseignements facultatifs sont proposés dans toutes les séries (2).

En série S (scientifique), les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur) (3). Neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : 21,5 % des élèves choisissent les mathématiques ; l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 37,0 % et 24,8 % des élèves. L'informatique et sciences du numérique, nouveauté de la rentrée scolaire 2012, progresse d'un point (6,9 % contre 6,0 % à la rentrée 2013).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité des sciences sociales et de l'approfondissement de l'économie sont retenus respectivement par trois élèves sur dix, et par plus d'un élève sur dix. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, la hiérarchie des choix d'enseignement de spécialité observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour un élève sur deux, « Arts » pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Chacune des spécialités « mathématiques » ou « droit et grands enjeux du monde contemporain » attire un élève sur dix.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4). Comme en première, la part des élèves concernés varie d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation : un sur cinq en S et ES, un sur trois en L.

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible, variant de 4,9 % en ST2S à 15,0 % en STD2A. Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la troisième langue vivante ne sont pas proposées.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- L : terminale littéraire ;
- STI2D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie : terminale technologique.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV RENF. - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

ARTS 5 HEURES EN L - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ÉCO. AGRO. TERRITOIRES - Écologie agronomie et territoires.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2014

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie		BT
Public	137 518	82 309	44 352	25 975	6 826	55 322	15 034	2 060	262	2 159	267	372 084
Privé	40 622	26 463	10 128	3 237	1 214	10 982	7 137	857	15	389	59	101 103
Ensemble	178 140	108 772	54 480	29 212	8 040	66 304	22 171	2 917	277	2 548	326	473 187
Répartition (%)	37,6	23,0	11,5	6,2	1,7	14,0	4,7	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,4	60,1	78,9	7,1	57,5	52,7	90,2	78,6	52,7	50,0	69,3	54,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

2 Options suivies à la rentrée 2014 par les élèves de terminale selon la série

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs									
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Arts 5h en L	Droit & grds enjeux du monde	Sc. sociales politiques	Économie approf.	Mathématiques	
S	13 799	2 980	9 949							42 565
ES	3 605	706	8 218					36 257	15 389	57 126
L	3 332	1 061	10 158	26 035	12 072	7 590				5 251

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur.	Éco. agro. Territoires	Informatique	Ens. facultatif		Effectifs des terminales
		dominante	spécialité				Arts	EPS (2)	
S	47 109	160 745	65 890	17 386	9	17 225	13 849	8 272	178 140
ES							9 476	4 157	108 772
L							11 541	758	54 480
STI2D							766	1 201	29 212
STL							220	220	8 040
STMG							2 712	2 303	66 304
ST2S							6	-	22 171
STD2A							484	8	2 917

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

- Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.
- Option facultative ou enseignement de complément.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2014, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (en %)
S	SVT - Mathématiques (1)	20,1	26,3	21,5	40,9
	SVT - Physique-chimie	24,0	27,6	24,8	47,0
	SVT - Sc. de la vie et Terre	37,2	36,1	37,0	61,9
	SVT - Informatique	7,4	5,5	6,9	26,5
	Sc. de l'ingénieur (2)	11,3	4,6	9,8	12,9
	Éco. agro.territoires	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,4
ES	Sc. sociales et politiques	35,0	28,0	33,3	59,3
	Économie approfondie	14,6	12,9	14,2	54,6
	Mathématiques	50,4	59,1	52,5	62,1
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,1
L	LV renforcée	45,9	56,2	47,8	78,7
	LV3	6,1	3,6	5,6	84,5
	Langues anciennes	0,8	1,0	0,8	71,9
	Arts	24,3	12,9	22,2	76,2
	Droit & grands enjeux du monde	13,8	14,7	13,9	78,7
	Mathématiques	9,2	11,6	9,6	83,9
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	78,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

- Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».
- La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

4 Les options facultatives en terminale selon la série à la rentrée 2014

Séries	Au moins une option facultative				Effectifs des terminales	
	Public	Privé	Total	% dont deux		
S	32 575	9 393	41 968	23,6	2 196	178 140
ES	15 257	5 957	21 214	19,5	658	108 772
L	14 670	3 473	18 143	33,3	937	54 480
Séries générales	62 502	18 823	81 325		3 791	341 392
%	23,7	24,4		23,8	1,1	
STI2D	1 692	219	1 911	6,5	36	29 212
STL	372	72	444	5,5	5	8 040
STMG	4 265	775	5 040	7,6	78	66 304
ST2S	786	310	1 096	4,9	18	22 171
STD2A	235	203	438	15,0	54	2 917
Séries techno.	7 350	1 579	8 929		191	128 644
%	7,0	6,7		6,9	<1	
Ensemble	69 852	20 402	90 254		3 982 (1)	470 036
%	18,9	20,3		19,2	0,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Hors terminales TMD, hôtellerie, BT.

Lecture : 19,2 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

LA QUASI TOTALITÉ DES ÉLÈVES du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des scolarités particulières.

L'anglais est étudié par 5 250 500 élèves, soit 95,8 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,4 %) que dans les établissements publics (95,7 %). L'allemand est choisi par 6,4 % des élèves ; les autres premières langues concernent trois élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») se stabilise avec 15,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2014. Ils étaient 14,9 % en 2012, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante à partir de la quatrième est de 88,0 % (2). Si la quasi-totalité des élèves de premier cycle et de second cycle général et technologique apprend une seconde langue, seul un élève sur trois en apprend une dans le second cycle professionnel. L'espagnol continue d'augmenter (73,3 % contre 72 % en 2011 et 71 % les années précédentes). Il est plus souvent appris dans le secteur privé (74,6 %) que dans le secteur public (73,0 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste stable (14,6 % en 2014). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,5 %) qu'au collège (12,9 % en quatrième-troisième).

6,9 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (16,3 %), le russe (6,0 %), le portugais (4,2 %), puis l'allemand (2,2 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques dizaines de milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,4 % des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 98,8 % des élèves du second degré apprennent l'anglais, 47,2 % l'espagnol, 15,2 % l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,2 % des élèves (3).

POPULATION CONCERNÉE -Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à parts égales de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième et en troisième. Toutefois, depuis la rentrée 2014, tous les élèves de l'académie de Toulouse et les élèves de 35 collèges de l'académie de Rennes débutent l'étude d'une seconde langue dès la cinquième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire dans toutes les séries depuis 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue à faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2017.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2014

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième	801 428	(2) 800 682	99,9	97 782	788 375	29 361	6 079	6 116
Cinquième	795 414	(2) 794 990	99,9	99 101	782 692	65 447	6 792	5 929
Quatrième	803 616	803 285	100,0	41 632	751 879	7 563	740	1 471
Troisième	811 156	810 652	99,9	40 925	760 362	7 384	721	1 260
DIMA, ULIS, dispositifs relais	31 942	25 102	78,6	656	24 073	308	48	17
Total 1^{er} cycle hors Segpa	3 243 556	3 234 711	99,7	280 096	3 107 381	110 063	14 380	14 793
Segpa	91 691	91 404	99,7	2 781	87 858	714	2	49
Seconde	540 920	540 629	99,9	20 362	514 710	4 141	598	818
Première	484 790	484 652	100,0	17 507	461 518	4 314	530	783
Terminale	473 187	473 084	100,0	16 864	447 325	7 150	668	1 077
Total 2nd cycle général et technologique	1 498 897	1 498 365	100,0	54 733	1 423 553	15 605	1 796	2 678
Total 2nd cycle professionnel	662 991	653 748	98,6	10 819	631 741	10 613	218	357
Ensemble	5 497 135	5 478 228	99,7	348 429	5 250 533	136 995	16 396	17 877
% (2)				6,4	95,8	2,5	0,3	0,3
Public	4 334 951	4 321 477	99,7	288 732	4 135 356	104 443	14 584	13 619
Privé	1 162 184	1 156 751	99,5	59 697	1 115 177	32 552	1 812	4 258

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. La somme des pourcentages par langue soit supérieure à 100 % car une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes.

En sixième, le « bilangisme » concerne 127 031 élèves de sixième (15,9 % des effectifs de sixième). En cinquième, le total de 164 971 (20,7 % des effectifs) sont concernés par le bilangisme ou ont commencé à titre expérimental une deuxième langue vivante (la totalité des élèves dans l'académie de Toulouse et ceux de 35 collèges de l'académie de Rennes).

Lecture : en 2014, 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,4 % apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2014

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Quatrième	803 616	803 224	100,0	102 922	50 546	595 461	44 413	9 882	142
Troisième	811 156	809 264	99,8	104 815	49 566	600 839	44 424	9 620	169
Total 4^e+3^e	1 614 772	1 612 488	99,9	207 737	100 112	1 196 300	88 837	19 502	311
Seconde	540 920	539 630	99,8	91 517	25 506	387 619	27 301	7 615	282
Première	484 790	478 788	98,8	83 765	22 657	340 989	24 431	6 946	283
Terminale	473 187	466 033	98,5	84 359	25 166	325 541	24 061	6 906	323
Total 2nd cycle gén. et techno	1 498 897	1 484 451	99,0	259 641	73 329	1 054 221	75 793	21 467	888
Total 2nd cycle professionnel	662 991	625 808	94,4	18 730	6 895	186 653	11 039	2 491	181
Ensemble	3 776 660	3 322 747	88,0	486 108	180 336	2 437 174	175 669	43 460	1 380
%				14,6	5,4	73,3	5,3	1,3	
Public	2 968 498	2 608 036	87,9	371 589	149 939	1 904 067	150 471	31 970	936
Privé	808 162	714 711	88,4	114 519	30 397	533 107	25 198	11 490	444

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2014, 88,0 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6 % apprennent l'allemand.

3 Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré (1) à la rentrée 2014, toutes modalités confondues.

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio.	Autres (2)
Premier cycle	3 243 556	488 020	3 207 689	1 309 970	103 581	3 064	7 591	11 095	4 212	2 919	87	34 093	4 841
Segpa	91 691	2 781	87 858	714	2		43					111	6
Second cycle GT	1 498 897	316 696	1 497 122	1 085 280	118 585	9 174	7 617	22 263	6 045	3 838	3 113	7 405	11 192
Second cycle pro	662 991	29 549	638 636	197 266	11 257	26	970	97	189	77		819	1 308
Ensemble	5 497 135	837 046	5 431 305	2 593 230	233 425	12 264	16 221	33 455	10 446	6 834	3 200	42 428	17 347
%		15,2	98,8	47,2	4,2	0,2	0,3	0,6	0,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Public	4 334 951	661 979	4 285 612	2 022 699	196 825	10 947	15 480	22 395	9 609	390	2 349	34 315	13 328
Privé	1 162 184	175 067	1 145 693	570 531	36 600	1 317	741	11 060	837	6 444	851	8 113	4 019

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

2. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2014, 837 046 élèves, soit 15,2 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, de la deuxième ou de la troisième langue.

DÉFINITIONS

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales scolarisent 401 100 élèves à la rentrée 2014, soit 7,5 % des élèves du second degré (hors Segpa) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (10,9 % des élèves) pour se prolonger au lycée général et technologique (13,8 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,7 %).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières (2). Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégie, etc.) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (83,7 % contre 65,2 % dans le public).

Le développement des sections européennes dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, moins d'1 % des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. Cette part est inférieure à 4 % en Corse, elle est supérieure à 7 % à Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours, Paris, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg et Versailles (3). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. À Strasbourg et à Nancy-Metz, près de quatre élèves sur dix sont inscrits en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse), du Sud (Montpellier et Nice) ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important en Corse et à Nice. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches de ceux des sections d'espagnol.

À la rentrée 2014, les sections européennes scolarisent 20 200 élèves de plus qu'en 2013, soit une progression de 5,6 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 100 élèves, ont augmenté de 5,8 %.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % des effectifs de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n° 42.

1 Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2014

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 251 158	9 477	345 684	2 725	1 596 842	12 202	0,8	49,1	54,0
4 ^e -3 ^e	1 267 409	137 853	347 363	37 364	1 614 772	175 217	10,9	49,5	58,9
Total 6^e à 3^e (hors Segpa)	2 518 567	147 330	693 047	40 089	3 211 614	187 419	5,8	49,3	58,6
2 ^e générale et technologique	427 118	58 176	113 802	16 267	540 920	74 443	13,8	53,4	61,4
1 ^{re} et terminale générale	535 595	90 352	158 858	23 831	694 453	114 183	16,4	55,9	61,8
1 ^{re} et terminale technologique	216 211	4 472	47 313	1 434	263 524	5 906	2,2	49,3	52,9
Total 2nd cycle GT	1 178 924	153 000	319 973	41 532	1 498 897	194 532	13,0	53,8	61,4
Total 2nd cycle professionnel	522 165	15 879	140 826	3 267	662 991	19 146	2,9	43,8	52,5
Ensemble (hors Segpa)	4 219 656	316 209	1 153 846	84 888	5 373 502	401 097	7,5	49,9	59,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 401 097 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 7,5 % des élèves du second degré.

Les filles représentent 59,7 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles constituent 49,9 % des effectifs totaux du second degré hors Segpa.

2 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2014

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	209 185	39 690	47 447	13 773	1 553	3 895	666	316 209
Privé	71 066	5 653	7 189	686	-	294	-	84 888
Total	280 251	45 343	54 636	14 459	1 553	4 189	666	401 097
%	69,9	11,3	13,6	3,6	0,4	1,0	0,2	100,0
Sections européennes	267 941	43 722	52 130	13 192	813	2 300	41	380 139
Sections internationales	12 310	1 621	2 506	1 267	740	1 889	625	20 958
Part des filles (%)	59,5	56,0	63,6	61,3	59,8	54,2	54,7	59,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 13,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 63,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

3 Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2014

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 009	13 616	5,8	54,6	15,4	13,9	14,9	1,2	0,0	100,0
Amiens	161 894	8 049	5,0	79,9	15,6	3,8	0,3	0,0	0,4	100,0
Besançon	92 225	6 001	6,5	75,0	12,1	11,7	1,2	0,0	0,0	100,0
Bordeaux	251 015	19 086	7,6	67,4	6,4	24,4	1,1	0,6	0,2	100,0
Caen	116 303	11 364	9,8	85,0	6,2	8,4	0,4	0,0	0,0	100,0
Clermont-Ferrand	97 040	9 910	10,2	76,2	6,1	14,7	3,0	0,0	0,0	100,0
Corse	20 817	698	3,4	64,8	1,3	0,0	34,0	0,0	0,0	100,0
Créteil	365 533	16 013	4,4	75,7	13,1	8,9	1,9	0,1	0,3	100,0
Dijon	121 684	5 619	4,6	84,3	7,7	6,8	1,3	0,0	0,0	100,0
Grenoble	270 688	20 417	7,5	74,3	3,5	4,7	17,5	0,0	0,0	100,0
Lille	356 523	28 743	8,1	82,7	7,4	8,6	1,1	0,0	0,1	100,0
Limoges	50 105	3 333	6,7	91,8	3,3	4,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Lyon	258 582	21 205	8,2	67,7	16,5	9,1	6,5	0,1	0,0	100,0
Montpellier	214 605	21 976	10,2	67,4	5,6	25,4	1,0	0,6	0,0	100,0
Nancy-Metz	182 490	10 106	5,5	43,1	37,2	13,1	6,6	0,0	0,0	100,0
Nantes	300 589	21 030	7,0	81,1	7,1	10,7	1,2	0,0	0,0	100,0
Nice	161 756	10 609	6,6	53,5	6,3	18,9	21,3	0,0	0,0	100,0
Orléans-Tours	198 464	14 016	7,1	83,1	5,6	10,7	0,6	0,0	0,0	100,0
Paris	162 708	12 100	7,4	54,7	17,4	12,1	3,0	11,6	1,2	100,0
Poitiers	130 992	7 260	5,5	70,9	10,8	16,7	1,3	0,0	0,3	100,0
Reims	104 469	6 017	5,8	65,0	19,4	15,0	0,5	0,0	0,0	100,0
Rennes	264 483	22 034	8,3	81,6	3,7	13,8	0,5	0,4	0,0	100,0
Rouen	155 778	13 753	8,8	83,0	7,8	6,7	1,8	0,4	0,4	100,0
Strasbourg	145 844	12 675	8,7	57,6	39,5	2,3	0,3	0,0	0,4	100,0
Toulouse	222 451	13 536	6,1	56,8	7,0	34,6	1,4	0,2	0,0	100,0
Versailles	481 430	34 160	7,1	64,8	18,7	15,8	0,3	0,0	0,5	100,0
Guadeloupe	47 203	2 843	6,0	65,4	0,0	34,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	31 768	1 449	4,6	63,4	0,0	19,7	0,0	0,0	16,8	100,0
Martinique	36 504	2 021	5,5	53,8	0,0	46,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	35 160	283	0,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	98 390	10 217	10,4	58,3	18,4	20,4	0,0	2,9	0,0	100,0
Total	5 373 502	380 139	7,1	70,5	11,5	13,7	3,5	0,6	0,2	100,0

► **Champ : Public + Privé, MENESR.**

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel.

2. Y compris portugais.

Lecture : 7,1 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 11,5 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

DÉFINITIONS

AU COLLÈGE, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En France métropolitaine et dans les DOM, 19,3 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2014, mais ils ne sont plus que 15,4 % de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20,0 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et atteint 17,2 % en 2014, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (21,0 %) que dans ceux du secteur public (16,2 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,5 % des élèves des établissements publics et privés (1).

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,3 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 15,8 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraires et scientifique (7,5 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 12,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 31,0 % des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,8 % des élèves de milieu défavorisé étudient le latin, contre 24,9 % des élèves de milieu favorisé (3).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

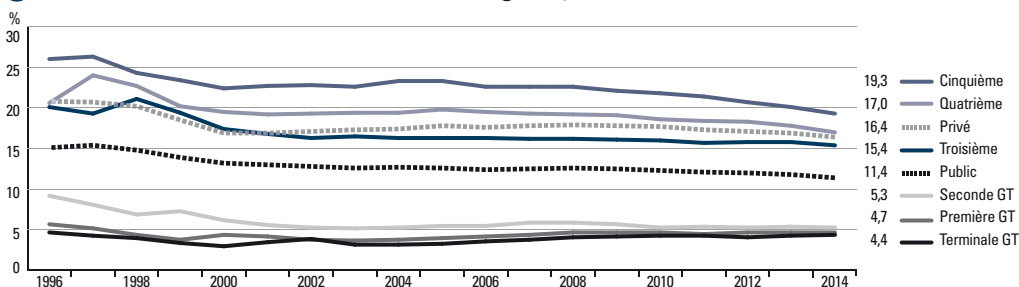
1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2014

	Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Public					
Cinquième	623 877	112 675	18,1	.	.
Quatrième	629 794	101 032	16,0	.	.
Troisième	637 615	92 481	14,5	13 884	2,2
Total cinquième à troisième	1 891 286	306 188	16,2	13 884	(1) 2,2
Seconde générale et technologique	427 118	17 446	4,1	4 979	1,2
Première générale et technologique	379 722	13 771	3,6	3 777	1,0
Terminale générale et technologique	372 084	12 587	3,4	3 231	0,9
Total second cycle général et technologique	1 178 924	43 804	3,7	11 987	1,0
Total Public	3 070 210	349 992	11,4	25 871	(1) 1,4
Privé					
Cinquième	171 537	40 983	23,9	.	.
Quatrième	173 822	35 801	20,6	.	.
Troisième	173 541	32 293	18,6	3 126	1,8
Total cinquième à troisième	518 900	109 077	21,0	3 126	(1) 1,8
Seconde générale et technologique	113 802	10 974	9,6	2 141	1,9
Première générale et technologique	105 068	9 050	8,6	1 594	1,5
Terminale générale et technologique	101 103	8 149	8,1	1 516	1,5
Total second cycle général et technologique	319 973	28 173	8,8	5 251	1,6
Total Privé	838 873	137 250	16,4	8 377	(1) 1,7
Public + Privé					
Cinquième	795 414	153 658	19,3	.	.
Quatrième	803 616	136 833	17,0	.	.
Troisième	811 156	124 774	15,4	17 010	2,1
Total cinquième à troisième	2 410 186	415 265	17,2	17 010	(1) 2,1
Seconde générale et technologique	540 920	28 420	5,3	7 120	1,3
Première générale et technologique	484 790	22 821	4,7	5 371	1,1
Terminale générale et technologique	473 187	20 736	4,4	4 747	1,0
Total second cycle général et technologique	1 498 897	71 977	4,8	17 238	1,2
dont : première et terminale S	367 708	29 104	7,9	6 401	1,7
première et terminale ES	218 016	7 720	3,5	1 610	0,7
première et terminale L	108 729	6 733	6,2	2 107	1,9
Total Public + Privé	3 909 083	487 242	12,5	34 248	(1) 1,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2 Évolution de l'étude de latin dans le second degré depuis 1996, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2014, 4,4 % des élèves de terminale générale et technologique (GT) étudient le latin.

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2014

		Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Total
Effectifs de latinistes	Cinquième	56 876	21 302	38 170	37 310	153 658
	Quatrième	51 235	19 144	33 522	32 932	136 833
	Troisième	46 989	17 849	30 812	29 124	124 774
	Total cinquième à troisième	155 100	58 295	102 504	99 366	415 265
Part des latinistes (%)	Cinquième	31,0	21,4	17,8	12,5	19,3
	Quatrième	27,6	18,8	15,5	11,0	17,0
	Troisième	24,9	17,1	14,0	9,8	15,4
	Total cinquième à troisième	27,8	19,1	15,8	11,1	17,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

EN 2014, 91 700 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 27 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et aujourd'hui seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de premier cycle hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (84,0 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 2,1 % des élèves de Segpa de premier cycle sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 62 % des effectifs contre 38 % pour les filles (2).

La proportion d'élèves inscrits en Segpa varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,0 % de collégiens dans ces sections, contre plus de 4 % pour les départements d'outre-mer, La Réunion excepté (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 2003.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	93 187	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	684	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	93 871	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	5 021	3 594	3 475	3 475	3 484	3 571	3 471
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	98 892	95 554	94 465	95 755	95 625	94 384	91 691

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).
2. Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

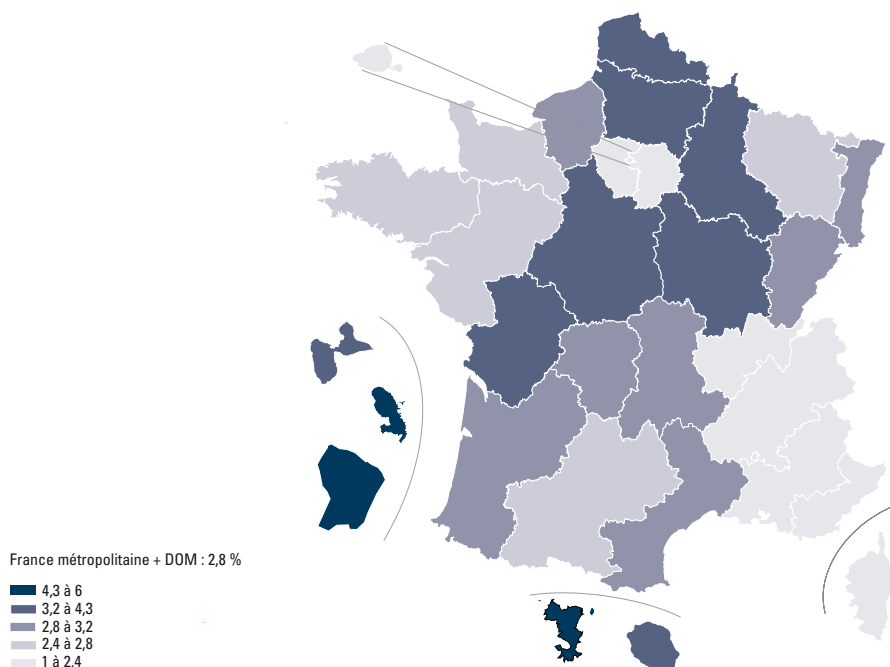
2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2014

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	308	174	482	2,6	87,5
	12 ans	10 854	6 842	17 696	94,6	12,0
	13 ans ou plus	327	194	521	2,8	0,6
	Total	11 489	7 210	18 699	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	324	174	498	2,2	85,8
	13 ans	13 483	8 503	21 986	95,2	13,6
	14 ans ou plus	375	231	606	2,6	0,7
	Total	14 182	8 908	23 090	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	342	177	519	2,1	83,7
	14 ans	14 624	9 052	23 676	94,5	15,4
	15 ans ou plus	535	320	855	3,4	1,0
	Total	15 501	9 549	25 050	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	255	126	381	1,5	80,5
	15 ans	14 360	9 023	23 383	94,1	18,0
	16 ans ou plus	660	428	1 088	4,4	1,6
	Total	15 275	9 577	24 852	100,0	100,0
Ensemble		56 447	35 244	91 691		

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Proportion de collégiens en Segpa, en %.



► **Champ : Public + Privé, MENESR.**

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 108 500 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (20 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en ULIS (38 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, individuel ou mutualisé, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, un élève sur quatre en bénéficie, soit 30 700 élèves (2). Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (46 % d'entre eux), de troubles viscéraux (41 %), de troubles associés (40 %), de troubles visuels et de troubles du langage ou de la parole (respectivement 37 %). Il s'agit le plus souvent d'un accompagnement individuel à temps partiel (pour 52 % d'entre eux).

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 5 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 16 % et 18 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 67 % des élèves présentant des troubles visuels, 57 % des élèves handicapés moteur, 37 % des déficients auditifs et 36 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) - Voir « Définitions » en 3.6.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.21).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.19).

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2014-2015

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	5 923	7,8	24,3	490	1,5	29,8	6 413	5,9	24,8
12 ans	15 543	20,5	27,8	6 799	20,9	37,5	22 342	20,6	30,8
13 ans	14 800	19,5	26,8	7 470	22,9	37,3	22 270	20,5	30,3
14 ans	13 158	17,3	27,2	6 900	21,2	37,1	20 058	18,5	30,6
15 ans	10 236	13,5	28,7	5 490	16,8	37,6	15 726	14,5	31,8
16 ans	6 632	8,7	31,2	2 539	7,8	39,5	9 171	8,5	33,5
17 ans	5 092	6,7	32,7	1 655	5,1	43,0	6 747	6,2	35,2
18 ans	2 803	3,7	33,7	847	2,6	40,1	3 650	3,4	35,2
19 ans	1 118	1,5	40,4	295	0,9	39,3	1 413	1,3	40,2
20 ans et plus	636	0,8	44,7	103	0,3	28,2	739	0,7	42,4
Total	75 941	100,0	28,5	32 588	100,0	37,8	108 529	100,0	31,3

► **Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 20,6 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 30,8 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2014-2015

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	322	2 065	2 741	5 128	13,1	34 031	39 159
Troubles du psychisme	725	3 510	1 797	6 032	33,3	12 069	18 101
Troubles du langage et de la parole	191	4 861	3 777	8 829	37,1	14 964	23 793
Troubles auditifs	62	376	206	644	18,2	2 887	3 531
Troubles visuels	195	543	185	923	37,3	1 553	2 476
Troubles viscéraux	132	359	168	659	40,6	963	1 622
Troubles moteurs	1 168	2 521	1 665	5 354	45,6	6 400	11 754
Plusieurs troubles associés	260	1 181	864	2 305	40,2	3 425	5 730
Autres troubles	83	436	301	820	34,7	1 543	2 363
Total	3 138	15 852	11 704	30 694	28,3	77 835	108 529
%	2,9	14,6	10,8	28,3		71,7	100,0

► **Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2014-2015

Déficiences	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	8,0	5,8	30,8
Troubles du psychisme	4,2	7,6	12,0
Troubles du langage ou de la parole	1,7	35,8	7,2
Troubles auditifs	17,7	37,4	19,4
Troubles visuels	16,3	67,2	22,7
Troubles viscéraux	1,5	21,9	23,2
Troubles moteurs	3,8	57,0	25,8
Plusieurs troubles associés	5,3	29,0	22,2
Autres troubles	3,3	17,0	9,3
Total	4,8	22,4	20,3

► **Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 108 500 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (75 900 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (32 600 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 76 % des élèves suivent une formation de premier cycle (Segpa comprises), 13 % un enseignement professionnel et 10 % un enseignement de second cycle général et technologique (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de premier cycle tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs du second cycle professionnel. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 24 % des élèves handicapés en classe ordinaire de premier cycle (hors Segpa), un quart en second cycle professionnel et un élève sur deux en second cycle général et technologique.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 32 600 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En dix ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 26 600 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 18,5 %. L'évolution est de 35 % pour les lycées professionnels.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne seulement 1 % des collégiens. Ce sont dans les DOM à l'exception de Mayotte, ainsi que dans les académies de Caen, de Besançon, de Lyon, de Poitiers, d'Amiens et de Clermont-Ferrand que l'on observe les taux les plus élevés (1,2 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent dix académies et notamment celles de Mayotte, de Créteil, d'Aix-Marseille, de Versailles, de Lille et de Toulouse (moins de 0,9 %) (3).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Éléves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.20.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.19.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycées professionnels.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2014-2015

Déficiences	1 ^{er} cycle	Segpa (1)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno.	Niveau indéterminé (2)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 222	8 844	2 341	295	243	15 945
Troubles du psychisme	9 131	3 675	1 495	868	68	15 237
Troubles du langage ou de la parole	14 485	1 790	2 588	2 174	40	21 077
Troubles auditifs	1 576	198	567	594	18	2 953
Troubles visuels	1 217	91	303	605	5	2 221
Troubles viscéraux	885	95	204	349	4	1 537
Troubles moteurs	6 453	390	1 434	2 225	41	10 543
Plusieurs troubles associés	2 509	738	560	379	40	4 226
Autres troubles	1 295	321	295	277	14	2 202
Total	41 773	16 142	9 787	7 766	473	75 941
%	55,0	21,3	12,9	10,2	0,6	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Segpa de collèges et d'ÉREA.

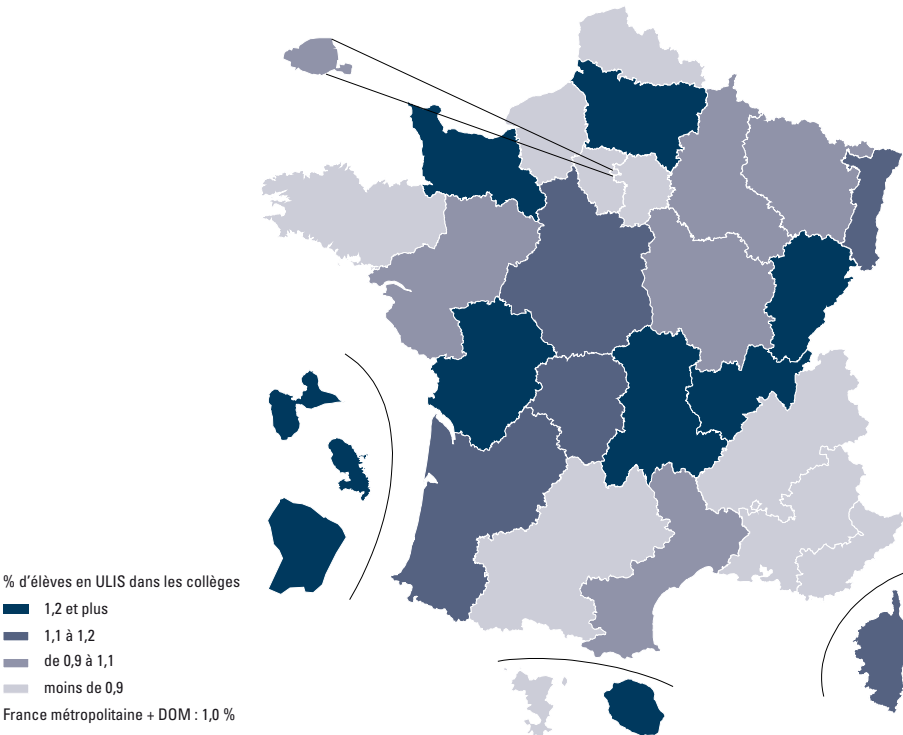
2. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014
Collège	2 111	5 538	7 062	15 249	17 703	20 017	22 194	22 284	24 781	27 548
LP		163	296	1 241	1 724	2 182	2 284	2 284	2 735	3 172
LEGT		287	407	629	695	847	1 190	1 190	1 451	1 660
ÉREA				66	107	113	123	123	155	208
Total	2 111	5 988	7 765	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6	89,6	89,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé, MENESR.**

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2014-2015, en %.



► **Champ : Public + Privé, MENESR.**

EN 2013-2014, le nombre de dispositifs relais augmente à nouveau pour atteindre 478 unités. Leur nombre avait baissé en 2012-2013 pour la première fois (440 unités). Le nombre de séjours monte à 11 300 (9 400 en 2012-2013) effectués par environ 10 200 élèves (8 700 en 2012-2013) : 8 000 séjours sont effectués dans les 335 classes relais et 3 300 dans les 143 ateliers relais (1). Le nombre moyen de séjours, par dispositif relais, est en baisse (de 21 à 20) (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 9 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (37 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2013-2014, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 55 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 37 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 31 % (au moins, car 16 % de non-réponses) sont sous mesure éducative (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 53 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 42 % en atelier), 42 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 26 % en atelier), et 36 % sont sous mesure (contre 22 % en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (11,2 semaines en moyenne) que les ateliers (7,6 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs de dispositifs relais, mais elles ont en moyenne plus de difficultés que les garçons (5). Elles y sont orientées plus tard : à 11 ans, 12 et 13 ans, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les garçons, probablement parce que leurs difficultés sont moins visibles au début du collège.

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 478 dispositifs existants en 2013-2014, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte). 315 dispositifs (66 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf : circulaire du 21 août 2006). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Jusqu'à l'édition 2012 de cette publication, on ne distinguait pas le nombre de séjours de celui des élèves. Or depuis l'édition 2013, il est apparu que certains élèves bénéficiaient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire. Le nombre de séjours effectués dans les dispositifs relais est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2013-2014 sont nés au cours de l'année 2002.

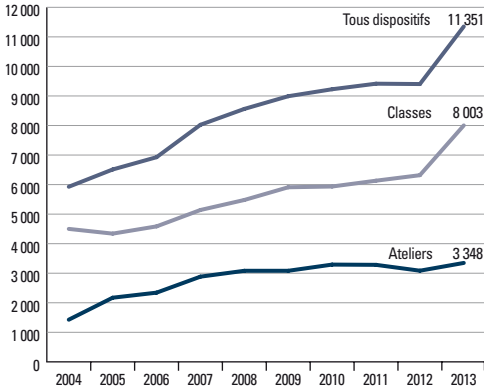
SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

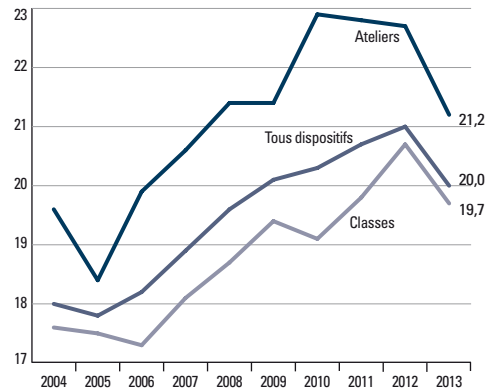
- Notes d'Information : 11.20, 09.04.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



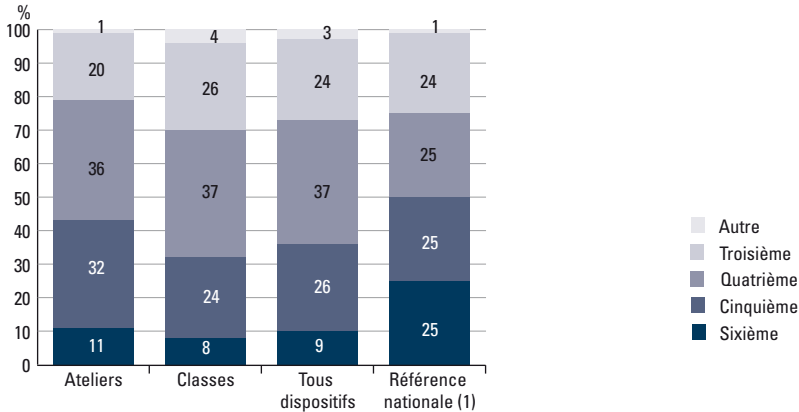
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2013-2014 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

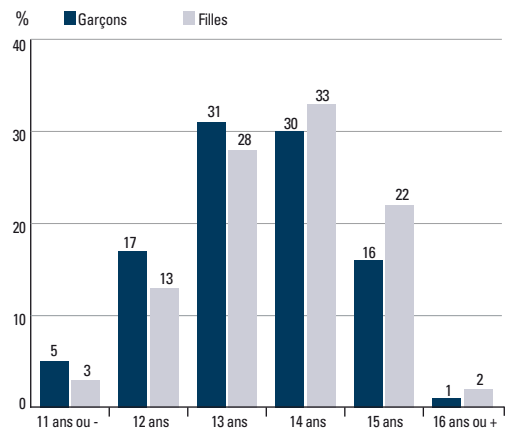
Lecture : en 2013-2014, 9 % des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25 % des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2013-2014, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	76	74	74
Fille	24	25	25
11 ans ou -	5	4	4
12 ans	21	14	16
13 ans	32	29	30
14 ans	28	32	31
15 ans	14	19	17
16 ans ou +	1	2	1
« À l'heure » (ou en avance)	45	40	41
Retard d'un an	49	49	49
Retard de deux ans ou +	4	6	6
Scolarité régulière	70	54	58
Scolarité intermittente	22	29	27
Élève absent depuis plus de 2 mois	4	13	10
Pas de mesure	55	51	52
Sous mesure(s) éducative(s)	22	36	31
Ne sait pas ou non réponse	23	14	16

► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2013-2014 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, 144 300 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2013, l'effectif global est en forte baisse (- 3,3 %). La baisse touche principalement les effectifs inscrits en baccalauréat professionnel où une génération particulièrement nombreuse a atteint la terminale à la rentrée précédente.

Globalement, le secteur privé voit ainsi ses effectifs baisser de 4 600 élèves, alors que dans le secteur public, la baisse est de 260 élèves.

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 63,8 % du total des élèves (2). Le second cycle général et technologique représente 16,0 % et le premier cycle 20,2 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement : l'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (66,0 %) comme dans le public (59,7 %). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 34,9 % contre 6,4 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 5,5 % dans le public contre 27,7 % dans le privé.

Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 7,7 % des élèves du second cycle professionnel, contre 17,5 % dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,3 % pour le public contre 82,5 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 55,7 % des effectifs scolaires du privé contre 44,4 % de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré (51,9 %) est en baisse de deux points par rapport à la rentrée précédente.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,5 %).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MENESR-DEPP.

- (3) : Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Premier cycle	34 570	32 942	31 784	31 403	30 437	30 743	30 883	29 661	28 468	29 092
Second cycle professionnel	80 512	94 164	93 183	94 180	94 309	98 834	98 990	94 833	97 407	92 102
Second cycle GT	37 706	26 569	26 898	26 511	25 187	23 976	23 976	23 605	23 309	23 109
Total	152 788	153 675	151 865	152 094	149 933	153 553	153 849	148 099	149 184	144 303
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>101 877</i>	<i>100 343</i>	<i>101 526</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	689	23,1	1,4	10 154	33,2	10,6	10 843	32,5	7,5
Troisième	1 885	26,9	3,9	15 971	40,3	16,7	17 856	38,9	12,4
DIMA	98	27,6	0,2	295	20,0	0,3	393	21,9	0,3
Total premier cycle	2 672	26,0	5,5	26 420	37,3	27,7	29 092	36,3	20,2
1 ^{re} année de CAPA	1 263	55,9	2,6	6 179	65,0	6,5	7 442	63,4	5,2
2 ^e année de CAPA	984	58,3	2,0	4 841	65,0	5,1	5 825	63,9	4,0
Total CAPA	2 247	57,0	4,6	11 020	65,0	11,5	13 267	63,6	9,2
Seconde professionnelle	9 659	40,9	19,8	17 986	62,5	18,8	27 645	54,9	19,2
Première professionnelle	8 863	42,9	18,1	17 382	64,4	18,2	26 245	57,2	18,2
Terminale professionnelle	8 397	43,0	17,2	16 548	65,3	17,3	24 945	57,8	17,3
Total bac professionnel	26 919	42,2	55,1	51 916	64,0	54,4	78 835	56,6	54,6
Total second cycle pro	29 166	43,4	59,7	62 936	64,2	66,0	92 102	57,6	63,8
Seconde GT	6 126	49,6	12,5	2 222	45,4	2,3	8 348	48,5	5,8
Première S	1 530	56,5	3,1	487	56,1	0,5	2 017	56,4	1,4
Première STL	166	56,6	0,3	-	-	-	166	56,6	0,1
Première STAV	3 796	45,4	7,8	1 470	48,3	1,5	5 266	46,2	3,6
Total première GT	5 492	48,9	11,2	1 957	50,2	2,1	7 449	49,2	5,2
Terminale S	1 467	57,1	3,0	446	52,5	0,5	1 913	56,0	1,3
Terminale STL	133	60,2	0,3	-	-	-	133	60,2	0,1
Terminale STAV	3 827	44,5	7,8	1 439	45,7	1,5	5 266	44,8	3,6
Total terminale GT	5 427	48,3	11,1	1 885	47,3	2,0	7 312	48,0	5,1
Total second cycle GT	17 045	48,9	34,9	6 064	47,5	6,4	23 109	48,6	16,0
Total second degré (1)	48 883	44,4	100,0	95 420	55,7	100,0	144 303	51,9	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, MENESR.

1. Dont 457 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	1995	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Public	266	258	220	212	214	228	229	229	226	226
Privé	769	738	628	628	614	596	597	595	595	596
Total	1 035	996	848	840	828	824	826	824	821	822

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

SIX ANS après leur entrée en sixième en 2007, près de six élèves sur dix sont scolarisés dans le second cycle général et technologique. Un peu moins de la moitié des élèves (47 %) a atteint une classe de terminale générale ou technologique. Un tiers des élèves préparent un diplôme professionnel, 26 % un baccalauréat professionnel, et 8 % un CAP (1). Cette situation traduit un net raccourcissement des parcours scolaires, conséquence de la politique de baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et de la réforme du baccalauréat professionnel. Ainsi, douze ans auparavant, seuls 35 % des élèves atteignaient la terminale générale ou technologique six ans après leur entrée en sixième et deux fois plus d'élèves étaient encore scolarisés en première (20 % contre 11 %). Ces évolutions se sont accompagnées d'une baisse marquée des sorties du système éducatif, qui passent de 13 % à 7 %.

Malgré leur ampleur, ces importants progrès de scolarisation ont eu peu de conséquences sur les inégalités sociales de réussite et d'orientation. Dans le panel 1995, 39 points séparaient le taux d'accès en terminale générale et technologique sans redoublement des enfants de cadres et d'enseignants, de celui des enfants d'ouvriers. Cet écart est de 42 points dans le panel 2007. De plus, les enfants d'ouvriers sont, au cours de l'année scolaire 2013-2014, quatre fois plus souvent engagés dans la préparation d'un diplôme d'enseignement professionnel que ceux de cadres (2).

De même, plus le diplôme de leur mère est élevé, plus les élèves parviennent en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé : les trois quarts des élèves ayant une mère diplômée du supérieur connaissent un tel parcours, contre seulement le quart des élèves dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 54 % d'entre elles parviennent en terminale générale et technologique sans redoublement, contre seulement 41 % des garçons (1). En conséquence, les disparités d'orientation entre filles et garçons restent très prononcées, les filles s'orientant plus vers la voie générale, et les garçons s'orientant plus vers la voie professionnelle.

La taille et la structure familiale jouent également sur le parcours scolaire des élèves. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents atteignent plus souvent la terminale générale ou technologique sans avoir redoublé que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les chances de parvenir en terminale sans redoublement déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. L'écart d'accès en terminale sans redoublement entre une fratrie de deux enfants et une fratrie de plus de cinq enfants est de 27 points dans le panel 2007. Cet écart n'était que de 18 points douze ans avant. Cela suggère que les évolutions récentes du système éducatif ont plus profité aux enfants de fratries réduites.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2007 et panel 1995.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves scolarisés pour la première fois dans cette classe dans un collège public ou privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième (y compris Segpa) de ces deux panels, dont la scolarité a pu être observée pendant les six premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'information : 2014-n°31 ; 13.24.

- J.-P. Caille, « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n° 85, novembre 2014.

- L. Crétin, « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, décembre 2012.

1 Situation scolaire des élèves six ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2013-2014			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2001-2002		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Second cycle général et technologique	58,5	52,5	64,8	56,8	49,5	64,5
Terminale	47,3	40,9	54,0	34,4	27,2	42,0
Première	10,7	11,1	10,3	20,0	19,7	20,3
Seconde	0,5	0,5	0,5	2,4	2,6	2,2
Second cycle professionnel	34,3	38,8	29,6	30,1	34,4	25,5
BEP	-	-	-	19,0	21,2	16,7
CAP	8,4	10,7	5,9	6,1	7,7	4,3
Terminale professionnelle	8,8	9,9	7,7	-	-	-
Première professionnelle	15,6	16,7	14,5	0,1	0,1	0,1
Seconde professionnelle	1,5	1,5	1,5	4,9	5,4	4,4
Autres situations	0,5	0,5	0,4	0,1	0,0	0,1
Départ dans le supérieur	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Sortie du système scolaire	6,6	8,1	5,2	13,1	16,0	9,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé.

Lecture : 58,5 % des élèves entrés en 6^e en 2007 sont scolarisés en second cycle général et technologique (47,3 % en classe de terminale générale et technologique) six ans après leur entrée en 6^e (soit au cours de l'année scolaire 2013-2014).

2 Proportion d'élèves de sixième dans un second cycle général et technologique ou professionnel selon diverses caractéristiques, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2013-2014			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2001-2002		
	en second cycle G.T	dont en terminale G.T	en second cycle pro	en second cycle G.T	dont en terminale G.T	en second cycle pro
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteur exploitant	58,2	51,9	38,3	58,8	39,7	33,2
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	62,6	50,5	32,2	62,1	35,8	26,9
Cadre, enseignant	87,5	74,2	11,1	89,9	61,3	7,9
Profession intermédiaire	67,2	54,2	28,7	70,9	43,9	23,6
Employé	50,9	38,8	39,9	50,8	28,5	34,3
Ouvrier	41,1	32,0	48,2	40,2	22,4	41,0
Inactif	23,9	17,7	44,9	22,5	9,4	36,2
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	32,8	23,9	50,3	34,2	18,5	41,9
CEP ou brevet	50,2	38,5	42,3	50,2	29,0	36,4
CAP, BEP	45,4	34,5	46,8	55,8	31,2	35,0
Baccalauréat	69,9	56,4	27,5	79,4	50,4	16,7
Diplôme du supérieur	85,2	73,2	13,4	90,1	63,8	7,9
Inconnu	39,8	31,0	44,5	40,9	21,9	35,4
Structure familiale						
Père et mère	62,5	51,6	32,0	60,1	37,5	29,2
Garde alternée	65,0	51,6	30,2	n.s.	n.s.	n.s.
Monoparentale	45,6	33,9	41,3	46,1	24,8	32,1
Recomposée	46,8	34,0	42,3	47,7	23,8	32,9
Autre situation	36,1	26,4	48,1	29,7	13,5	38,8
Taille de la famille						
Enfant unique	58,9	46,3	34,3	60,6	37,8	28,1
2 enfants	64,8	53,4	31,0	63,5	38,6	28,0
3 enfants	59,1	48,2	34,2	57,0	35,2	30,8
4 enfants	51,0	40,4	38,6	49,4	29,2	31,1
5 enfants	45,4	33,3	41,3	42,5	22,4	33,9
6 enfants ou plus	35,9	26,2	44,2	35,7	20,5	35,7
Ensemble	58,5	47,3	34,3	56,8	34,4	30,1

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé.

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : 58,2 % des élèves entrés pour la première fois en sixième en 2007 et dont la personne de référence du ménage est agriculteur, sont scolarisés en second cycle général et technologique à la rentrée 2013 (51,9 % en classe de terminale) et 38,3 % en second cycle professionnel.

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) sont des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme. Toutefois, des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2012, 819 700 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2013, 60,3 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole) ; 34,5 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti ; 3,9 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont évolué au cours des sept dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 6,3 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (66,1 % contre 54,6 % en 2013) et sont nettement moins attirées par l'apprentissage (2,7 % contre 8,1 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent au moins trois fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (74,3 % contre 22,6 % en 2013).

En 2012, 527 000 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2013, 86,0 % ont intégré une première générale (62,4 %) ou technologique (23,6 %) ; 5,2 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis ; et 7,9 % ont redoublé. Entre 2006 et 2013, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 6,5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 7,5 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2013, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,6 % en S) ou technologique (12,6 % en STI2D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (23,3 % en 2013). Ils se réorientent vers la voie professionnelle près de cinq fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,2 % contre 3,1 %).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.10.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Voir 4.10.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.10.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.8, 4.11 et 4.13).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2013/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	826,3	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	
Seconde générale et technologique	54,0	54,2	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	6,3
Second cycle professionnel	37,8	38,1	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	-3,3
dont apprentissage	7,7	7,8	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	-2,3
. CAP et assimilés	11,8	12,2	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	-0,1
. BEP (1)	25,5	25,3	18,8	4,5	4,2	-	-	-	(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	0,6	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	22,9	(1)
Rebroussement ou enseignement préprofessionnel	6,4	6,0	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	3,9	-2,5
Sorties (2)	1,8	1,7	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	-0,5
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2012, on recensait 819 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2013, 34,5 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 3,3 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2013		2006		2013	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	416,7	403,0	511,3	330,0	597,3	222,4
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	54,6	66,1	74,8	21,5	74,3	22,6
Second cycle professionnel	43,5	31,9	40,0	28,9	16,7	70,5	20,8	71,3
dont apprentissage	11,6	3,7	8,1	2,7	2,2	16,2	2,4	13,5
. CAP et assimilés	14,8	8,6	14,7	8,5	2,9	25,5	4,3	31,5
. BEP (1)	28,1	22,9	-	-	13,5	44,1	-	-
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,3	20,3	0,3	0,9	16,6	39,8
Rebroussement ou ens. préprofessionnel	6,4	6,5	4,1	3,7	7,9	4,3	4,2	3,0
Sorties (2)	1,8	1,9	1,2	1,3	0,6	3,7	0,6	3,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

1. et 2. Voir tableau 1 supra.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, y compris agricole, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2012/2006
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	534,4	522,3	505,8	506,7	511,2	520,2	527,0	
1^{re} générale	54,9	56,2	57,5	58,4	59,8	61,5	61,9	62,4	7,5
. 1 ^{re} S	28,9	29,9	30,5	30,6	31,5	32,4	33,1	33,6	4,7
. 1 ^{re} ES	16,7	17,1	17,8	18,5	18,9	19,1	19,3	19,1	2,4
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	9,3	9,3	10,0	9,5	9,7	0,3
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,8	23,6	23,2	23,1	23,0	23,6	0,0
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	7,4	7,3	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,4	0,0
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	12,1	12,1	11,8	11,3	11,2	-1,0
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	5,4	5,6	5,5	5,4	5,2	-0,7
2^e GT (redoublement)	14,4	13,3	12,2	11,5	10,8	9,4	8,9	7,9	-6,5
Sorties (2)	1,1	1,3	1,0	1,1	0,7	0,5	0,8	0,9	-0,2
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2012, on recensait 527 000 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2013, 62,4 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54,9 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 7,5 points sur la période.

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2013		2006		2013	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	244,1	282,9	384,6	153,7	427,7	99,3
1^{re} générale	51,5	57,9	59,0	65,4	63,8	32,8	68,4	37,0
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	38,6	29,3	35,9	11,3	38,6	12,2
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	16,1	21,7	18,2	12,7	20,2	14,6
. 1 ^{re} L	4,2	13,8	4,3	14,3	9,6	8,8	9,6	10,2
1^{re} technologique	25,9	21,7	25,4	21,9	16,8	40,8	19,3	41,7
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	13,2	2,5	12,6	2,9	6,0	10,9	6,6	10,8
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	11,1	13,1	11,2	11,2	7,7	23,4	8,4	23,3
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	6,0	4,5	2,8	13,8	3,1	14,2
2^e GT (redoublement)	15,1	13,8	8,9	7,1	16,1	10,0	8,4	5,8
Sorties (2)	1,0	1,2	0,6	1,1	0,5	2,6	0,8	1,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

1. et 2. Voir tableau 1 supra.